

Première séance, mardi 11 décembre 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Ouverture. – Communications. – Validation et assermentation. – Assermentation des assesseurs et suppléants des Justices de paix du canton de Fribourg. – Programme gouvernemental et plan financier de la législature 2007–2011. – Projet de loi N° 32 sur la protection de la population (LProtPop); entrée en matière, 1^{re} lecture. – Récusation. – Projet de loi N° 39 modifiant la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages (durée de fonction des membres des commissions de taxation de district); entrée en matière, 1^{re}, 2^e lectures et vote final. – Elections.

La séance est ouverte à 14 heures.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justification: M^me et MM. Albert Bachmann, Dominique Corminboeuf, Christiane Feldmann, Markus Ith, Yves Menoud, Benoît Rey, Jean-François Steiert, Rudolf Vonlanthen, Hubert Zurkinden.

Le Conseil d'Etat est présent *in corpore*.

Communications

Le Président. 1. Dans sa séance du 29 novembre dernier, le Bureau du Grand Conseil a nommé M. André Ackermann pour représenter le canton de Fribourg au sein du comité de pilotage de la Communauté d'intérêt des Parlements cantonaux, qui réunit actuellement dix cantons. Cette communauté d'intérêt remplace la plate-forme intercantonale qui n'a pas encore vu le jour.

2. Afin d'améliorer la procédure et pour éviter de renouveler le problème qui s'est produit lors de l'examen du budget 2008 (tous les amendements avaient été refusés) le Bureau a décidé que les amendements seront dorénavant annoncés dès l'entrée en matière en présence du Conseil d'Etat *in corpore* qui pourra ainsi en prendre connaissance et étudier les éventuelles conséquences. Le détail de cette nouvelle procédure sera inscrite et ajoutée au guide parlementaire.

3. Je vous informe que la motion N° 1003.07 Jean-Pierre Siggen et Jean-Claude Schuwey relative à la promotion économique a été retirée par ses auteurs, le projet de loi sur la promotion économique que nous allons traiter pendant cette session répondant déjà à leur motion.

4. A la suite des nombreuses élections qui ont eu lieu au mois de novembre, le Grand Conseil doit assermenter l'ensemble des personnes élues. Cela représente plus de 60 personnes. Pour des questions de place et d'organisation, il a été décidé d'organiser deux cérémonies d'assermentation chaque jour de la session: Aujourd'hui, à 14 heures et à 16 heures, mercredi et jeudi à 8 h 30 et à 11 h 30 et vendredi à 8 h 30 seulement, puisque la séance se terminera plus tôt.

5. En ce qui concerne la séance de vendredi matin, le traitement des objets se terminera à 11 heures pour permettre au président sortant, comme le veut la coutume, de faire son discours de clôture. L'ensemble des député-e-s sera ensuite convié à partager le verre de l'amitié au 2^e étage.

6. Et une dernière information: comme chaque année le Secrétariat du Grand Conseil sera fermé entre Noël et Nouvel an, soit du 24 décembre 2007 au 3 janvier 2008.

Demain, lors des élections au Conseil fédéral, nous vous donnerons lecture des résultats dès qu'ils seront connus.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications

Validation et assermentation

Le Président. Nous passons maintenant à la validation du mandat de député de M. Jean-Daniel Wicht à Givisiez en remplacement de M. Jacques Bourgeois démissionnaire.

Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier relatif, que le remplacement du député démissionnaire a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district de la Sarine. Le Bureau a également constaté que M. Jean-Daniel Wicht remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques, à savoir qu'il est domicilié dans le cercle électoral dans lequel il a été élu et n'est pas touché par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre son statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider le mandat de député de M. Jean-Daniel Wicht. Je constate que vous validez tacitement le mandat de député de M. Jean-Daniel Wicht. Nous pouvons dès cet instant procéder à l'assermentation de M. Wicht.

– Il est procédé à l’assermentation de *M. Wicht* selon la formule habituelle.

Le Président. Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l’exercice de votre nouvelle fonction (*Applaudissements*).

Assermentation des assesseurs et suppléants des Justices de paix du canton de Fribourg

Le Président. Assermentation de *M. Bernard Ae-bischer*, *M^{me} Denise Dénervaud Spang*, *M. Christian Gumy*, *M. Matthias Wattendorf*, *M. Michel Alleman*, *M^{me} Véronique Blanc Audergon*, *M. Lucas Chocomeli*, *M. Peter Küenzi*, *M^{me} Jacqueline Raemy* et *M. Jean Bernard Renevey*, élu-e-s par le Grand Conseil lors de sa session du mois de novembre 2007 en qualité d’assesseur-e ou de suppléant-e dans le cercle de justice de paix de la Sarine et de la Broye.

– Il est procédé à l’assermentation selon la formule habituelle.

Programme gouvernemental et plan financier¹

Discussion

Kuenlin Pascal (PLR, SC), rapporteur. Qualifié de lettre au Père Noël, de système GPS, de feuille de route ou encore de catalogue d’intentions, ce programme gouvernemental pour la législature 2007–2011 ainsi que le plan financier qui l’accompagne a pour objectif de nous donner les axes forts de la mission de notre gouvernement et par conséquent de l’activité qu’il entend déployer au cours des 4 prochaines années.

Sachons tout d’abord reconnaître la clarté et la transparence de ce document, les 7 défis gouvernementaux issus des quelque 160 propositions émises par les différents acteurs de l’Administration sont, il faut le reconnaître et le saluer, particulièrement lisibles pour le grand public. Cette exigence de facilité d’accès doit constituer la première condition à respecter pour qu’un tel document stratégique puisse emporter l’adhésion du plus grand nombre.

La vision développée par ces 7 défis a été étudiée, pour ne pas dire appréciée par la Commission des finances et de gestion qui vous donne aujourd’hui son préavis. La CFG a particulièrement salué le fait que la démarche dite idéale de l’établissement d’un programme gouvernemental de législature ait été faite en parallèle constant avec le contrôle des moyens financiers permettant d’atteindre tel ou tel but, respectivement telle ou telle priorité. L’aspect également inter-directionnel ou transversal des défis proposés a également séduit la CFG.

Après ces considérations d’entrée en matière, il convient d’évaluer plus en détail les intentions du Conseil d’Etat.

Trois idées fortes semblent se dégager: la cohésion sociale, la promotion de notre jeunesse ainsi que la qualité de vie, cette dernière étant déclinée sous plusieurs versions. Si tous les défis proposés ont paru légitimes, voire même urgents pour certains, il n’en demeure pas moins que nous devons faire preuve d’une certaine humilité dans le cadre de la faisabilité de ces projets. En effet, il ne faut pas perdre de vue les conditions cadres avec lesquelles notre canton devra vivre, pour ne pas dire se battre. Les effets non encore vérifiés de la nouvelle répartition des charges entre cantons et Confédération, ces mêmes effets à venir de la nouvelle politique régionale, les conséquences directes de l’application *stricto sensu* de notre constitution cantonale et pour terminer l’évolution de notre démographie cantonale, certes réjouissante mais porteuse de responsabilités également, rend la concrétisation de ces choix parfois aléatoire.

C’est pour cette raison que la CFG a particulièrement étudié les défis sur lesquels l’exécutif cantonal peut exercer une certaine emprise, respectivement une certaine maîtrise quant au moment de leur mise en œuvre d’une part, et quant au courage politique nécessaire à leur application d’autre part.

Nous parlons à dessein de courage politique, ceci notamment dans le domaine de la refonte des structures territoriales. Sur ce point précis, la CFG a vivement et fortement souhaité que le Conseil d’Etat s’engage pour un examen rapide de cette éternelle problématique. Nous avons toutefois été rassurés par le fait qu’il ne sera pas attendu sur le résultat de l’analyse de ces structures pour engager certaines réformes.

Sur ce dernier point, il faut, Mesdames et Messieurs, se rappeler que nous vivons somme toute dans un canton de moins de 300 000 habitants, que la surface de notre territoire couplée à l’excellent réseau de communications permettrait à n’en pas douter de rationaliser certaines structures tout en évitant les habituels procès d’intention quant à la centralisation de certaines activités.

Serait-il ainsi véritablement catastrophique de diminuer sensiblement les implantations des divers services cantonaux? La vie des citoyens s’en trouverait-elle changée si pour accéder à par exemple un office de poursuites ou à un tribunal, ils doivent consacrer 10 minutes supplémentaires à leur trajet? Mesdames et Messieurs, au-delà du régionalisme, certes légitime qui peut animer chacune et chacun d’entre vous, il faudra faire preuve d’un certain pragmatisme dans les choix politiques et organisationnels que nous soutiendrons et qui, nous l’espérons, seront proposés par le Conseil d’Etat à brève échéance.

La CFG a également salué le souci du Conseil d’Etat de voir dans un proche avenir se développer les véritables synergies promises récemment par certaines réorganisations, nous pensons notamment à la mise en place du réseau hospitalier fribourgeois. Un autre point sur lequel le Conseil d’Etat a la possibilité d’appliquer son influence est celle de la promotion du bilinguisme. Des décisions courageuses doivent intervenir dans ce domaine et pas forcément, permettez-moi cette boutade,

¹ Voir fascicule séparé.

celle du niveau prise par le Grand Conseil d'introduire la traduction simultanée dans ses propres rangs. Nous savons le Conseil d'Etat attaché et conscient de ces réalités et de cette nécessité de projeter Fribourg comme un véritable laboratoire linguistique et culturel sur le plan suisse. Qu'on le veuille ou non, ceci constitue un réel atout sous l'angle également économique et c'est d'abord cela que nous devons retenir.

Pour terminer cette partie plus liée au programme gouvernemental en tant que tel, la CFG aimerait rappeler au législatif cantonal que rien ne pourra se faire sans une certaine discipline de notre part. Il est quasi essentiel pour ne pas dire vital que tout député sache modérer ses appétits en termes de demandes d'interventions du canton sur toute nouvelle tâche supposée ou éventuellement délaissée par la Confédération.

Nous portons, Mesdames et Messieurs, une responsabilité évidente dans la mise à disposition du Conseil d'Etat des moyens nécessaires à l'accomplissement de ce programme gouvernemental qui, je suis certain, remporte l'ensemble de vos suffrages. Cela est de notre responsabilité de dépasser certains clivages de régions, de parler et de réfléchir de manière pragmatique et efficace.

Sous l'angle financier, la Commission des finances et de gestion est toujours soucieuse d'une part du maintien de l'équilibre budgétaire, par ailleurs garanti par notre Constitution, mais certes toujours plus difficile à atteindre, et d'autre part de la capacité du Conseil d'Etat de pouvoir contenir l'évolution des effectifs en équivalent plein-temps sur les 4 prochaines années. De l'avis même de l'ensemble du gouvernement, cette évolution des effectifs peut toutefois être qualifiée de relativement raisonnable. En effet, sur les 400 postes prévus, un peu plus de 200 le sont dans le domaine de l'enseignement et, sur ces 200, près d'une centaine le sont dans le cadre de la mise en œuvre de la 2^e année d'école infantine. Déduction faite de cette prestation supplémentaire de l'Etat, l'évolution des postes semble être absolument raisonnable il faut le reconnaître. Sous l'angle fiscal, la vision de ramener notre coefficient cantonal, tout type de contribuable confondu, du coefficient 103 à 100, aurait pu être plus ambitieuse selon la CFG. Il faut toutefois relever que l'histoire de ces 2 à 3 dernières années parle en faveur de ce raisonnement de la fameuse et traditionnelle, voire même envi politique des petits pas de notre canton.

La Commission des finances et de gestion a également souhaité insister sur l'analyse continue et permanente des prestations de l'Etat. Autant vous dire que le boomerang nous est revenu de manière très claire de la part du Conseil d'Etat qui s'est plu à rappeler que, avant de déterminer si certaines prestations doivent être abandonnées, notre Grand Conseil ferait bien de faire son examen de conscience par rapport à l'ensemble des tâches supplémentaires qu'il demande au canton de fournir. CQFD.

Pour terminer, il convient, je crois, de relever la qualité du travail, de l'analyse et de la précision des chiffres contenus dans ces documents. La Commission des finances et de gestion tient à féliciter le Conseil d'Etat pour cet exercice tout aussi quinquennal que périlleux et dont l'aspect concret est parfois bien difficile à vendre.

C'est avec ces considérations et en remerciant encore une fois le Conseil d'Etat que je vous propose, au nom de la Commission des finances et de gestion, de prendre acte de ce rapport.

Chassot Isabelle, Présidente du Gouvernement. Le 7 novembre dernier le Conseil d'Etat a présenté son programme de législature et nous avons aujourd'hui le plaisir de le mettre en discussion devant le Grand Conseil. C'est une étape importante pour nous au début de cette législature et nous souhaitons que ce programme fixera clairement les enjeux et les priorités des années à venir. Après une introduction que j'ai le plaisir de vous proposer, M. le Directeur des finances vous présentera le plan financier. Puis suite à la discussion chaque Conseiller et Conseillère d'Etat répondra aux questions qui concernent plus spécifiquement les domaines d'activité dont il a la responsabilité. A l'approche des fêtes de fin d'année, on pourrait poser la question de manière un peu provocatrice. Un programme gouvernemental s'apparente-t-il à la lettre au Père Noël? L'exercice quinquennal est en effet parfois perçu comme un rituel, sorte de passage obligé pour tout nouveau gouvernement constitué. Soyez persuadés, Mesdames et Messieurs les Députés que ce n'est pas dans cette perspective que le Conseil d'Etat a travaillé, bien au contraire. Un tel programme, vous l'imaginez bien réclame son lot de réflexions, de remises en cause, d'analyses, de négociations. Durant près de six mois, le collège gouvernemental y a projeté des visions parfois divergentes. La réalisation d'un tel programme a surtout permis de revenir à l'essentiel, de réfléchir aux perspectives inscrites dans la durée. Pour le collège gouvernemental, c'est un exercice redoutable qui l'oblige à se rassembler autour d'un projet commun ce qui nécessite des arbitrages réguliers entre le nécessaire, le souhaitable et le possible. Ce possible que lui indiquait la boussole du plan financier établi en parallèle. Il s'agit donc d'un vrai programme politique porté par une vision volontariste de l'avenir, porté également par une devise: le canton doit se créer des opportunités et saisir ses chances. C'est sur la base à large état des lieux, sorte de diagnostic le plus complet possible des besoins de notre canton que ce sont greffés plus de 160 propositions concrètes dans lesquelles ont été effectués des tris souvent difficiles. Ces choix ont été faits à la lumière des possibilités budgétaires, le plan financier établi parallèlement a servi de cadre qui éliminait d'emblée tout projet financièrement irréalisable. Le Conseil d'Etat a souhaité que les 7 défis qui charpentent finalement ce programme de législature dépassent les organisations directionnelles et obligent l'administration à travailler ensemble dans l'intérêt de toutes les Fribourgeoises et de tous les Fribourgeois. Mais au-delà de ces sept défis, nous avons proposé de nous en tenir à trois idées fortes qui sont appelées à nourrir tous les choix et les décisions à venir. Tout d'abord défendre une bonne cohésion sociale, un objectif primordial dans une société en pleine métamorphose. Ensuite, placer la jeunesse et la formation au centre de nos priorités; enfin, améliorer la qualité de vie notamment à travers un développement plus durable. Un programme de législature s'inscrit certes dans le moyen terme, mais il a les yeux pointés vers l'horizon.

zon et quel est cet horizon pour notre canton? Le bulletin de santé de Fribourg est positif. Une économie qui exporte, un taux de chômage parmi les plus faibles de Suisse, un nombre de création d'emplois qui place le canton parmi les plus productifs à l'échelle nationale, une très forte croissance démographique, la population la plus jeune de Suisse. Voilà quelques éléments qui permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. Mais en politique, comme dans l'existence en général, l'avenir ne sourit qu'à ceux qui prennent leur destin en main. Et il n'est pas dans l'esprit du gouvernement actuel de se laisser hypnotiser par ces courbes ascendantes. Le canton doit rester créateur, novateur, imaginatif pour accompagner les changements en cours. Il doit se lancer de nouveaux défis, saisir les chances qui s'offrent à lui. Ces chances passent notamment par une série de projets politiques qui sont initiés à l'échelle de la Confédération et qui auront des conséquences sur notre canton. La mise en œuvre des réformes de la RPT et des collaborations intercantionales qui l'accompagnent, le paysage suisse des hautes écoles ou la nouvelle politique régionale pour donner quelques exemples. Ses chances se trouvent également dans les réformes prévues par la constitution cantonale, réformes appelées à modifier par exemple les structures territoriales. C'est donc une période riche en défis et en projets qui se présente à nous. Le Conseil d'Etat a la volonté de les mener à bien en partenariat avec le Grand Conseil et il espère pouvoir compter sur votre soutien. Il attend avec intérêt vos remarques, observations, critiques et questions et j'ai maintenant le plaisir de passer la parole au Directeur des finances pour la présentation du plan financier.

Lässer Claude, Directeur des finances. «Des rêves à la réalité», c'est ainsi que l'on pourrait définir l'exercice de détermination du programme gouvernemental et de la traduction de ses intentions sur le plan financier. Il est évident que le caractère implacable des chiffres a parfois fait fondre certains espoirs. D'aucuns ne manqueront pas de stigmatiser le manque d'ambition de la démarche, peut-être trop marquée du sceau du réalisme. A ceux-là, il pourra être rétorqué que l'établissement d'un plan financier a pour but premier de canaliser l'action de l'Etat, de déceler suffisamment tôt les impasses en regard de l'impératif constitutionnel d'équilibre afin, en définitive, d'engager à temps les mesures correctrices. De ce fait, ce rôle de garde-fou a pleinement joué. Cela s'est évidemment traduit par un certain nombre de renoncements, de reports dans le temps, de redimensionnements multiples des différentes propositions présentées par les services et établissements.

Au final, et au travers de toutes ces opérations, des résultats financiers qui ont été améliorés de 655 millions de francs dans le fonctionnement et de 227 millions de francs sur le plan des investissements; tout ceci ayant permis d'éviter que la fortune nette actuelle de l'Etat, un peu plus de 300 millions de francs, ne soit totalement dissoute au cours des quatre prochaines années! Mais, et il faut le souligner, l'essentiel a été préservé. Les moyens nécessaires à l'exécution des tâches existantes ont été renforcés. Des prestations nouvelles prioritaires ont pu être inscrites au programme; les postes de tra-

vail supplémentaires pour y faire face ont été retenus. Des ressources plus importantes seront consacrées aux investissements. Et, malgré tout, les contribuables bénéficieront de nouvelles baisses fiscales. Les résultats finaux qui englobent tout ce qui vient d'être dit, vous les connaissez. Si les deux premiers exercices 2008 et 2009 ne posent pas problème, la détérioration rapide et conséquente de la situation financière en 2010 et 2011 ne manque pas d'inquiéter, cela d'autant plus que plusieurs incertitudes, notamment sur le plan fédéral, grèvent ces perspectives financières. Les finances cantonales pourraient en effet être plus ou moins sérieusement affectées suivant les choix qui seront opérés lors du traitement de dossiers lourds, tels que ceux de la loi fédérale sur l'assurance-maladie ou le financement des hôpitaux publics, voire privés, pour ne citer que ces deux exemples. Autre source de soucis, une éventuelle détérioration de la conjoncture économique et une possible recrudescence de l'inflation dont on sait toute l'importance que revêt cette dernière sur les budgets publics.

A double titre, les résultats déficitaires et les incertitudes qui viennent d'être relevées, le Conseil d'Etat a mené les premières réflexions sur les moyens à mettre en œuvre afin d'assurer un équilibre durable des finances de l'Etat. De toute évidence, le gouvernement ne peut se satisfaire de perspectives financières conduisant l'Etat de Fribourg à s'endetter à nouveau. Il va tout d'abord s'employer à infléchir le «trend» défavorable dessiné dans le plan financier par un réexamen des prévisions lors de l'établissement des budgets annuels. Mais, surtout, le Conseil d'Etat va s'engager dans une série de mesures structurelles ou organisationnelles plus fondamentales de nature à contribuer à l'équilibre durable des finances cantonales. Six chantiers ont été retenus; ils portent sur une évaluation plus fine des besoins, une amélioration du potentiel de recettes du canton, une intensification des mesures de réorganisation et de collaboration, une évolution maîtrisée des effectifs en personnel et de la masse salariale, une amélioration des méthodes et procédures de travail et une maîtrise des coûts.

Pour chacun de ces axes, des analyses précises et détaillées vont être entreprises. La liste des principaux dossiers étudiés figure dans le document qui vous a été remis. Il va sans dire que cette liste n'est pas forcément exhaustive et qu'elle pourra et vraisemblablement sera étendue au besoin. Compte tenu de leur caractère structurel avant tout, les mesures envisagées ne pourront être mises en œuvre très rapidement; elles devront encore être affinées. Néanmoins, et compte tenu du fait que le temps presse, l'objectif est de pouvoir disposer d'une panoplie de propositions concrètes au plus tard d'ici à la réactualisation du plan financier qui devrait intervenir dans environ deux ans.

Pour réussir au mieux dans sa tâche, le Conseil d'Etat a besoin de votre appui et de votre concours. Cela implique qu'un consensus se dégage sur les missions prioritaires de l'Etat et sur celles qui le sont moins. Cela signifie aussi que l'on admette que, même dans la réalisation des tâches de première importance, il est souvent possible de revoir des exigences et des normes sans que l'on puisse immédiatement parler de démantèlement de prestations. Cela veut encore dire que

chacun accepte de placer l'intérêt général du canton au-dessus des intérêts particuliers et locaux.

Avant de redonner la parole au président, j'aimerais encore préciser une chose par rapport à l'intervention du rapporteur. Il s'agit ici d'un plan gouvernemental 2007-2011. Nous avons engagé les travaux au printemps 2007. Si on parle de fiscalité, on doit bien parler d'un passage, non pas de 103 à 100, mais d'un passage de 108,9, respectivement 106,6, à 100 parce qu'évidemment la mesure à 103, elle, a été décidée au 1^{er} janvier 2008 et c'est déjà une des premières mesures de ce que l'on souhaite faire en matière de fiscalité.

Haenni Charly (PLR/FDP, BR). Qu'est-ce qui peut nous faire dire que c'est un bon programme gouvernemental ou pas? Disons-le d'emblée, ce programme n'est pas révolutionnaire; il ne surprend pas. Espérons donc qu'il soit utile. A vrai dire, il est davantage le fruit d'un travail collégial, le fruit d'un consensus, les principaux points de discorde relevant certainement davantage du plan financier. Mais faut-il s'en plaindre?

Bien sûr que le débat de ce jour risque fort de manquer de piment car il sera difficile de trouver des sujets de discorde, chaque formation politique pouvant se retrouver derrière ce programme car tout y passe ou presque! Sa déclinaison en sept tableaux principaux sous forme de défis n'est pas dénuée d'intérêt, bien au contraire! Il faut en convenir, ce programme colle pleinement à la réalité quotidienne; il en est même le strict reflet. Point positif, il donne des pistes pour accompagner le développement démographique et favoriser la croissance. En résumé, ce qui nous plaît c'est qu'il y a des signaux qui montrent que le canton peut se moderniser, peut moderniser ses structures sans laisser au bord de la route une partie de ses habitants.

Toutefois, aux yeux du groupe libéral-radical, il est vraiment regrettable de ne pas avoir défini plus clairement les actions, les mesures concrètes et, *de facto*, d'avoir fixé un ordre des priorités, un calendrier. Le risque est grand de considérer ce programme davantage comme un catalogue de bonnes intentions, comme un pot-pourri, plutôt que de vraies priorités gouvernementales. Et au chapitre des bonnes intentions, il manque une ou deux idées fortes sur lesquelles le canton aurait pu construire une plus-value, aurait pu communiquer à l'extérieur, une vraie démonstration de courage politique; exemple: la construction d'un champ d'éoliennes sur le mont Gibloux ou ailleurs, ou encore le développement d'une centrale solaire en collaboration avec le groupe E dans un partenariat public-privé.

Mais que trouve-t-on? Je commence par une petite remarque coquine. Nous avons été très étonnés par quelques thèmes traités dans le défi n° 2 «Améliorer la qualité de la vie», tout particulièrement celui de la prostitution. Nous avons aussi le sentiment que l'on veut soutenir la culture élitaire, principalement la création, en faisant fi du terreau culturel qui a fait la renommée de ce canton. Si l'on prend la peine de lire le chapitre relatif à la mobilité des Fribourgeois, dans le défi n° 4, je vous défie de trouver un Fribourgeois qui n'est pas d'accord avec ces déclarations d'intention. Mais alors, comment les réaliser et avec quel degré de priorité fixé?

Dans le défi n° 6 concernant l'organisation judiciaire performante, nous soutenons la création d'un tribunal spécial pour les affaires familiales. Cela dit, il nous faut aussi garder à l'esprit que le Conseil d'Etat peut proposer ce qu'il veut et ensuite faire ce qu'il veut. Il n'a pas de responsabilité vis-à-vis de notre Parlement. En effet, l'article 112 de notre Constitution précise simplement que le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil le programme de législature et le plan financier. La participation du Parlement se limite donc à ce stade à en débattre et à en prendre acte. Par conséquent, se pose la question de la mise en œuvre et du suivi de ce programme, un programme qui passe par d'importants travaux parlementaires. Pas moins de septante lois et décrets devraient être revisités durant la législature. Chers Collègues, il va y avoir du pain sur la planche!

Notre groupe suivra de très près la mise en œuvre de ce programme, notamment toutes les mesures visant à améliorer le pouvoir d'achat des Fribourgeois, avec une priorité pour la diminution de la charge fiscale et l'amélioration du revenu par habitant. Comme libéral, la compétitivité du canton et l'évolution des structures territoriales nous tiennent aussi à cœur. Nous nous déclarons prêts à soutenir les propositions en faveur de l'environnement, des énergies renouvelables ainsi que de la promotion du bois afin de responsabiliser le citoyen dans son comportement quotidien. Et plaider la responsabilisation ne passe pas inévitablement par une péjoration de la fiscalité, mais aussi par des mesures incitatives positives!

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical prend acte de ce programme de législature.

Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE). Papier glacé, présentation attractive, le programme de législature et son plan financier happent le lecteur par son contenu et sa forme, ses couleurs aussi. Il démontre également en plusieurs de ses points une volonté de continuer ou de réaliser des tâches élaborées dans la législature précédente déjà. Le groupe socialiste en prend connaissance avec intérêt puisque plusieurs des lignes principales, énoncées en défis, rejoignent assez clairement les objectifs énoncés par notre groupe. Il en va ainsi des priorités posées sur la jeunesse du canton, sur les plans de la formation à tous les niveaux ainsi que sur l'amélioration des instruments pour venir en aide aux jeunes en difficulté. Le groupe socialiste soutiendra – et il espère que le Grand Conseil entier le fera – le premier pas dans la réalisation de ce défi tout à l'heure dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle.

Notre groupe salue également le projet d'amélioration de la qualité de vie des habitants âgés ou touchés dans leur santé mentale par le développement de structures pré-hospitalières, par exemple les urgences, mais aussi post-hospitalières de même que la collaboration nécessaire afin d'intégrer dans l'économie des personnes difficilement plaçables, si ce n'est rapidement pour le moins durablement. De son côté, le groupe socialiste pense que la loi sur la prostitution constituera un outil afin de protéger mieux une population d'hommes et de femmes très vulnérables.

Au chapitre du mieux-vivre, notre groupe remarque la large place faite au soutien aux familles. La création de prestations complémentaires marque un progrès important qui évite aux parents le recours à l'aide sociale lors de périodes financièrement difficiles. Le soutien aux structures d'accueil de la petite enfance y apparaît, conformément à la volonté de la Constitution.

En matière d'intégration des migrants, et au-delà du schéma directeur proposé, le groupe attend un véritable appui de terrain, en particulier aux communes et aux associations, sur la base d'expériences existantes dans le canton et en Suisse. Il exige ainsi la réalisation rapide de mesures concrètes s'adressant particulièrement aux femmes et aux familles migrantes.

Le groupe relève aussi quelques contradictions notoires:

- fumée, intention du Conseil d'Etat de protéger la population dans les lieux publics, alors qu'il vient de refuser la motion Tenner/Thomet;
- défi sur la préservation du cadre de vie contre la volonté de mettre à disposition des terrains en suffisance pour l'implantation de l'industrie;
- encouragement aux énergies renouvelables, alors que le montant en 2008 est promis-vendu;
- renforcement du secteur primaire alors qu'il faut ajuster les structures territoriales en fonction de l'évolution de la société, pour ne citer que quelques exemples!

C'est, en revanche, au chapitre des incertitudes et limites que le groupe a réellement commencé à pâlir. Les mesures prises par le Conseil d'Etat pour jongler entre l'équilibre budgétaire et les baisses fiscales feront mal. Elles feront mal à qui? Aux familles! Ces mêmes qui étaient citées dans les premières pages du programme, puisque dans la foulée de la réalisation des prestations complémentaires, les allocations maternité, les structures de la petite enfance sont différées! A nouveau différé donc, le fameux soutien aux structures de la petite enfance qui n'a pas réussi à démarrer durant la législature précédente, malgré l'obligation constitutionnelle et l'échéance promise de 2009! Dès 2009 aussi, et sans discernement, la mise en application de mesures destinées à juguler la masse salariale, rendra hélas caduque toute volonté de réaliser l'impressionnant catalogue de mesures proposées dans ce plan gouvernemental.

Le groupe socialiste se battra particulièrement pour annuler les limitations qui touchent les secteurs en forte expansion: jeunes en difficulté, personnes âgées ou malades. Les tâches publiques en augmentation demandent que l'Etat-employeur offre des conditions-cadres correctes dans ces domaines-là aussi. Ainsi 28,7% du personnel infirmier demandé est retenu, 72% des enseignants, 54% de l'administration, un peu plus de 50% aussi pour la police.

Sur le plan des investissements, le Conseil d'Etat émet quatre critères:

- nécessité
- urgence

- réalisme du planning
- capacité de réalisation.

Le projet «Tour-Henri», plusieurs interventions parlementaires – pétition en cours – demandent d'urgence sa réalisation. Le musée d'histoire naturelle, qui était un des derniers projets à réaliser dans la législature précédente, est à nouveau repoussé. Le Collège Ste-Croix, dans lequel s'entassent actuellement 1020 élèves au lieu des 600 prévus, nécessite également une rapide solution. Il nous semble que ces projets répondent aux quatre critères cités auparavant. Le groupe socialiste demande donc que ces projets bénéficient d'une priorité absolue.

En conclusion, nous continuerons de nous opposer à une pratique de réduction d'impôts linéaire par le biais du coefficient cantonal. Le groupe socialiste relève que la plupart des dépenses du canton génèrent un investissement productif et pour ses acteurs économiques et pour ses habitants. Il améliore notablement la qualité de vie pour le citoyen fribourgeois. Dès lors, il soutiendra une politique financière qui instaure une réelle égalité entre les habitants du canton et permette à l'Etat de Fribourg de réaliser véritablement ses ambitieux objectifs sans prendre de retard sur nos cantons voisins.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical s'est également penché sur le plan financier 2007–2011 et relève avec satisfaction que l'objectif du Conseil d'Etat vise à maintenir et surtout à assurer un équilibre durable des finances de l'Etat. Cependant, sur la base des données financières globales, il convient de relever que les déficits prévisionnels de fonctionnement laissent tout de même entrevoir certaines difficultés vu le montant avancé d'environ 185 millions, soit plus de la moitié de la fortune nette du canton. Il appartiendra donc au Conseil d'Etat, respectivement au Parlement, d'être attentif à cette évolution au travers des budgets annuels qui lui seront soumis.

Le groupe libéral-radical est naturellement conscient que ces prévisions sont établies sur des critères dont le Conseil d'Etat a la maîtrise contre d'autres sur lesquels il ne peut pas agir, voire même pas influencer. Notons encore que ce plan financier prend en compte les principes de la baisse fiscale défendue par le groupe libéral-radical de manière progressive et mesurée et la volonté du gouvernement d'envisager plusieurs mesures structurelles ou organisationnelles pour justement permettre un équilibre durable des finances de l'Etat, à défaut de parler de résultats bénéficiaires pourquoi pas! La question peut être posée.

Enfin, la somme des investissements évolue quelque peu à la hausse, plus de 18% et, à ce titre, nous relevons ces dépenses bienvenues pour notre économie. Reste que les nombreux projets de lois inventoriés dans ce programme auront inévitablement des incidences sur ce programme financier. Et, dans ce sens, il conviendra d'être cohérent dans l'analyse et les décisions de notre Parlement.

Avec ces quelques considérations, le groupe libéral-radical prend acte de ce plan financier.

Romanens Jean-Louis (*PDC/CVP, GR*). Le groupe démocrate-chrétien s'est penché longuement sur le programme gouvernemental et le plan financier de la législature 2007–2011. Il constate que ce document est bien présenté dans son aspect esthétique et dans son contenu. A sa lecture, on ressent une bonne cohésion du Conseil d'Etat qui aborde souvent les sujets au travers de plusieurs départements. Le groupe relève la cohérence de ce document qui, en trois phases, permet de faire des choix. Fribourg se trouve dans une situation financière qui fait bien des envieux. Nous nous devons de maintenir cette situation saine. Cela ne signifie pas qu'aucun risque ne doit être pris et le Conseil d'Etat de se montrer un moteur dans la conduite politique de ce canton. J'espère qu'il pourra compter pour cela sur le soutien du Grand Conseil dans la limite des sensibilités politiques de chacun. Nous soutenons les sept défis présentés par le Conseil d'Etat. La cohésion sociale, la jeunesse – notamment sa formation, la qualité de vie dans une vision de développement durable, la sécurité et l'amélioration de la fiscalité sont des thèmes essentiels. Ils devraient permettre à notre canton de répondre aux attentes de sa population qui veut à la fois garder une certaine sérénité et surtout pouvoir renforcer son pouvoir en l'avenir. Nous remercions le Conseil d'Etat de son travail et le félicitons pour sa vision de Fribourg.

Le groupe démocrate-chrétien peut soutenir dans son ensemble ce programme, qui est tout à fait dans sa ligne politique. Il fait toutefois les remarques suivantes, qui devraient permettre d'encore mieux maîtriser les dépenses et d'améliorer l'attractivité du canton. Nous veillerons au maintien d'un niveau d'investissements soutenus qui permettra à la fois de doter notre canton des infrastructures indispensables à son développement durable et un apport non négligeable à l'économie; ils permettront surtout d'améliorer l'attractivité. Nous constatons avec étonnement l'augmentation de 421 postes, dont 113 pour l'administration. C'est, à notre avis, surfait. Cela représente 84 nouveaux postes par an. Il faut absolument revoir cette rubrique à la baisse. Aussi nous demandons au Conseil d'Etat d'analyser les mesures visant à limiter l'augmentation des postes, pourquoi pas à 50 par an. Cela devrait être possible en tirant les fruits de l'analyse des prestations que le Conseil d'Etat a mise en œuvre.

Au niveau des charges de fonctionnement, une meilleure maîtrise des demandes devrait permettre de limiter la progression qui est tout de même de 9,5% sur cinq ans. Nous demandons que des priorités soient fixées afin d'éliminer cette progression et pourquoi pas revoir l'organisation de certains services.

Au niveau des subventionnements, nous constatons que le Conseil d'Etat a la ferme volonté de réexaminer un certain nombre de prestations. Nous voulons espérer que l'instauration d'un meilleur contrôle, d'un travail dans la prévention, permettra à la fois de diminuer la masse et de mieux cibler les aides à apporter.

Au niveau de la fiscalité, nous constatons que le Conseil d'Etat fait preuve d'une magnifique retenue et qu'il aborde cette question avec très peu d'audace. Il prévoit de baisser l'impôt de 2,9% de 2009 à 2011, soit moins de 1% par an. Notre groupe veillera à ce que les efforts faits ces dernières années soient poursuivis

afin d'améliorer le sort des contribuables fribourgeois, spécialement celui des familles. Notre groupe veillera à la mise en œuvre de la motion qui a été déposée par Markus Bapst et moi-même. A ce sujet, nous devons malheureusement constater que le programme gouvernemental est muet sur l'adaptation indispensable de la loi cantonale au droit fédéral, notamment en relation avec le train de mesures pour renforcer l'économie, double imposition, réduction de l'impôt sur les gains en capital des indépendants en âge de préretraite ou de retraite et j'en passe.

En conclusion, nous remercions le Conseil d'Etat pour ce programme de plan financier qui est un bel inventaire des défis de demain et des corrections à entreprendre. Nous souhaitons toutefois que des mesures complémentaires soient prises pour mieux maîtriser les dépenses afin de concentrer les efforts sur les tâches essentielles, sur les investissements porteurs pour un développement serein et permettre de poursuivre l'amélioration de la fiscalité du contribuable fribourgeois afin de rendre notre canton plus attractif et compétitif.

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). Tout d'abord, je tiens à dire que je regrette vivement que le Grand Conseil ne peut que prendre acte de ce programme gouvernemental et que nous ne pouvons pas y apporter des corrections. Pourquoi est-ce que je dis ceci? C'est que nous sommes en présence d'un programme dessiné – c'est le moins que l'on puisse dire – donc un programme gouvernemental dessiné par le Conseil d'Etat, pour le Conseil d'Etat. Toujours est-il que durant toute la législature à venir, le gouvernement fribourgeois va s'appuyer sur telle ou telle phrase paraphée dans ce dossier pour répondre à nos questions et nos soucis sans qu'à la base, c'est-à-dire aujourd'hui, nous puissions modifier et amender ce programme gouvernemental. C'est vraiment frustrant pour un député!

Concernant le contenu, je tiens à dire que ce programme est beaucoup trop vague. Il manque d'éclat, il manque de vision. Aucune priorité n'est fixée. Il n'y a aucun but défini de manière claire et précise. Je vais énumérer quelques éléments pour consolider ma réflexion.

D'une part pour la formation, le Grand Conseil a accepté le principe d'une deuxième année d'école enfantine lors de l'attribution de l'or de la Banque nationale aux cantons. Lors de cette discussion, les partis gouvernementaux étaient favorables à la création de cette deuxième année d'école enfantine en précisant que cette création était assortie de la condition primordiale que cette deuxième année d'école enfantine soit assurée et financée par le canton. Je ne vois rien à ce sujet dans ce programme et c'est regrettable! D'autre part, le canton se targue d'être un canton bilingue. Malheureusement, le canton est beaucoup trop timide dans ce développement et le gouvernement doit absolument remettre sur le tapis la nécessité absolue d'enseigner la langue partenaire dès le commencement de la scolarité obligatoire et non seulement de renforcer au niveau de la formation supérieure. Ayons le courage et l'audace de favoriser ce bilinguisme qui nous fait cruellement défaut aujourd'hui!

Finalement, concernant la Direction de l'instruction publique et des sports, je constate que le gouvernement est favorable aux rêves de sa responsable pour créer un orchestre de chambre professionnel. Cela me laisse un peu perplexe et je me demande si cela répond réellement aux désirs enclins de la population fribourgeoise! Je vous rappelle pour mémoire que le Brass band de Fribourg a terminé champion suisse et deuxième sur le plan européen! Cette musique de Brass band est représentative de la grande masse de la population fribourgeoise et le soutien cantonal à de telles structures musicales est plus important que de créer une musique d'élite, pour une élite, qui a les moyens de se déplacer auprès de centres urbains plus denses que celui de Fribourg.

Concernant le principe de préserver notre cadre de vie, il est fait mention d'encourager les énergies renouvelables. Il est écrit que la législature sera l'occasion de promouvoir les potentialités du canton par une action coordonnée des services administratifs, etc. Dans le cadre du budget 2008 de Fribourg, les moyens financiers à disposition sont déjà plus faibles qu'aujourd'hui de par la diminution du soutien financier de la Confédération en la matière. Le canton n'a pas les moyens de ses ambitions et ne met pas de priorité pour réaliser certaines idées maîtresses. Je le regrette vivement et j'ai une amertume politique prononcée sur ce manque de but et de concrétisation. Une seule comparaison, c'est l'attitude du canton de Thurgovie où, dans ce secteur, un montant de 250 000 francs a été inscrit dans les comptes 2007. Pour le budget de l'année 2008, le canton avait prévu 700 000 francs et, finalement, ce sont 5 millions qui ont été décidés par le Grand Conseil de Thurgovie pour développer sérieusement ce nouveau secteur économique que sont les énergies renouvelables! Que fait Fribourg par rapport à cet exemple? Je ne crois pas non plus que la création d'une nouvelle structure organisationnelle cantonale en matière de développement durable dans l'administration soit la solution du futur!

Pour bon nombre de députés représentant le secteur agricole, la pérennisation du secteur primaire, telle que mentionnée, est insuffisante par rapport à l'importance de ce secteur primaire dans le paysage économique cantonal. Pour mémoire, je vous rappelle que Fribourg est le quatrième canton sur le plan national au niveau de la force économique de ce secteur. Il n'y a pas que la diversité biologique fournie par l'agriculture qui compte mais également la force économique qui aurait pu être mise en évidence un peu plus par le gouvernement! Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, la professionnalisation du Service vétérinaire cantonal est une mauvaise solution et ne prend pas en compte des relations actuelles dans le terrain, qui sont plus que satisfaisantes.

Finalement, le groupe de l'Union démocratique du centre estime que pour équilibrer les comptes de l'Etat à moyen et long termes une politique fiscale plus agressive au niveau de l'abaissement de la fiscalité cantonale est indispensable, aussi bien pour les PME que pour les personnes physiques.

Pour terminer, je tiens tout de même à relever qu'en matière d'aide sociale, le controlling des services sociaux et la mise en place d'un inspectorat chargé du

contrôle par sondage devrait garantir une utilisation encore plus judicieuse des moyens financiers mis à disposition. C'est une excellente initiative et nous veillerons à sa mise en place le plus rapidement possible, tout en veillant à ce que ce système s'autofinance lui-même.

Sur le plan financier, peu de choses à dire car les chiffres publiés dans ce rapport sont trop flous. Il est très difficile de porter une analyse sur la situation pour 2011, si ce n'est que dans l'esprit du gouvernement fribourgeois l'équilibre des comptes doit passer par une évolution mesurée des nouveaux postes à l'administration et par une réflexion sur le principe de lâcher certaines tâches étatiques qui n'ont plus leur place dans l'environnement actuel.

Avec ces quelques réflexions, nous prenons malheureusement uniquement acte de ce programme gouvernemental et du plan financier y relatif.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Im Sinn des gewünschten und praktizierten «Bilinguisme» äussere ich mich zum Bericht auf Deutsch. Ein schönes Dokument mit vielen guten Absichten. Es wird festgestellt, dass unser Kanton trotz bescheidener Grösse den Globalisierungskräften der Weltwirtschaft ausgesetzt ist. Man ist auch der Ansicht, dass die energiepolitischen wie auch ökologischen Herausforderungen den Kanton bedeutend prägen werden. Diese neue globale Herausforderung scheint es dem Staatsrat angetan zu haben, wird es doch mehrmals im Bericht erwähnt. Meine Befürchtungen, dass dies alles nichts weiter als verheissende Versprechungen sind, werden bestätigt mit Blick auf die aufgelisteten Zahlen und die effektiven Prioritäten bezüglich der 395 zusätzlichen Millionen Geldes, welches in dieser Periode ausgegeben werden soll. In dieser Rubrik figuriert Umwelt, Raumplanung und Volkswirtschaft mit nur plus 3 Millionen, während zum Beispiel, ohne zu werten, 107 Millionen für soziale Wohlfahrt, 148 Millionen für Bildung und Verwaltung, vorgesehen sind. Andererseits haben wir für den Bereich Energie, Umwelt, Nachhaltigkeit verschiedene Papiere, die den Staat nicht nur ermutigen sondern auch verpflichten, hier vorwärts zu machen. Leider hat der Staatsrat mit Entscheiden über die Anwendung erneuerbarer Energien letztthin das Gegenteil bewiesen. Auch im Regierungsprogramm wird einmal mehr auf diese Papiere, nämlich Sachplan Energie, kantonaler Richtplan, das kantonale Energiegesetz, Rechenschaftsberichte, Homepage und letztlich auch die Agentur für erneuerbare Energien auf Bundesebene hingewiesen. Im Wissen, dass ebenfalls im Rahmen dieser Problematik verschiedene Motionen, Postulate und Anfragen hängig oder längst überfällig sind, scheinen mir diese 3 Millionen für den genannten Bereich die Sensibilisierung des Staatsrates zu widerspiegeln.

Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte, ich bitte Sie inständig, dieses Dossier ans Herz zu nehmen und bewusst Prioritäten zu setzen, bevor Ihnen dies auferlegt wird. Es geht hier um mehr als reine Finanzjongliererei; die Natur, die effektive Verfügbarkeit der Ressourcen und die Geschwindigkeit, mit welcher wir uns in diesem Sektor vorwärtsbewegen, werden uns zwingen zu handeln. Ob in diesem Zusammenhang

das Gift in der Saane ein Wink mit dem Zaunpfahl ist? Ich hoffe aber auf diesbezügliche Weitsicht und Umkehr des Staatsrats, um praktischen Anwendungen und Realisierungen den notwendigen Vorrang zu geben.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance du programme gouvernemental ainsi que du plan financier 2007–2011. Cet impressionnant rapport de plus de cinquante pages laisse la porte ouverte à de nombreuses interrogations lorsque l'on voit le copieux menu qui nous est proposé. Nous relevons cependant avec satisfaction les trois axes principaux cités tout à l'heure par M^{me} la Conseillère d'Etat, ces trois axes principaux qui sont les poutres maîtresses de ce programme: la cohésion sociale, la formation de la jeunesse et la qualité de la vie.

La population fribourgeoise est jeune. Elle occupe le premier rang au niveau suisse. Elle donne le ton dans ce que seront les priorités essentielles vers lesquelles le gouvernement devra concentrer ses efforts par des actes concrets. Les jeunes Fribourgeois et Fribourgeoises, doué(e)s ou moins doué(e)s, méritent à mon avis une attention particulière car ce sont eux, en partie, qui garantissent l'avenir de ce canton. A l'heure des choix qui devront se faire durant cette période, il est essentiel que l'école fribourgeoise et la formation soient prioritaires sur le goudron et le béton – pourrait-on dire – car, plaisanterie mise à part, gouverner ce n'est pas forcément goudronner! Les sept défis pluridirectionnels présentés par le Conseil d'Etat sont accompagnés d'une kyrielle de nouvelles lois, de révisions totales ou partielles de certaines; on en dénombre soixante-trois, sauf erreur! Ajoutons à cela la manœuvre délicate aux retombées financières inévitables de l'adaptation des lois dans le domaine des lois touchées par le projet RPT et, pour accompagner le tout, quelques décrets bien entendu! Vaste programme que celui-là mais un vrai programme politique, nous a-t-on dit, en adéquation avec les obligations inscrites, équilibre budgétaire, dans la nouvelle Constitution cantonale, en anticipation sur les problèmes qui donnent, semble-t-il, la clé de la réussite pour le canton et sa population!

Il est vrai que le climat financier de la période 2001–2006 a connu une embellie inespérée si l'on s'en réfère aux 757 millions de francs issus du versement provenant de la vente de l'or excédentaire de la Banque nationale. On se retrouve ainsi maintenant avec une fortune, un bas de laine, d'environ 310 millions de francs. Joie de courte durée! L'évolution des revenus perçus durant cette dernière période ne devrait pas se poursuivre pour les années 2007 à 2011. «*Le programme de législation 2007–2011 manque de souffle, de vision et de courage*», titrait un très sérieux magazine financier suisse. Il n'est pas nécessaire d'acquiescer sans autre à cette remarque mais l'Alliance centre gauche attend du gouvernement un engagement ciblé et concrétisé par des faits.

Il prend acte de ce rapport.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Unser Kanton braucht einen Aufbruch, und wir können nicht einfach so tun, als wären wir schon im gelobten Land. Aber, so

haben wir uns in unserer Fraktion gesagt, wir wollen nicht nur meckern, obwohl Geissen nicht zu verachten sind. Übrigens, Geissen, respektiv Geissböcke sind nicht nur ein SVP-Markenzeichen, sondern das Hilfswerk der evangelischen Kirchen der Schweiz hat eine Aktion gestartet «Gib e Geiss», und so werden Geissen in die dritte Welt geschickt. Vielleicht geben sich einmal eine SVP-Geiss und eine HEKS-Geiss die Hand, damit wäre auch dieses Thema abgehandelt.

Also nicht nur meckern, sondern auch danken. Es ist eine schöne Präsentation dieses Programms, es ist ein gutes Programm, ein schönes Programm, es sind schöne Worte und schöne Projekte. Und es ist, es wurde schon gesagt, die Arbeit einer Mann- und einer Frauenschaft, also einer Equipe. Nur, von einem Regierungsprogramm würden wir eigentlich Setzung von Prioritäten und eine Verzichtsplanung erwarten und hier wird auf breiter Front vorgegangen. Aber was, meine Damen und Herren Staatsräte, was ist denn eigentlich Ihr Ziel? Zugegeben, Prioritäten gibt es: Die Gesundheit, die Bildung, dort geht am meisten Geld hin. Aber ist nicht das heimliche Ziel eigentlich die Senkung der Steuern? Ihr Ziel, meine Damen und Herren, wurde mir nach der Lektüre Ihres Programms nicht ganz klar. Mehr Bildung für alle, mehr Gesundheit für alle, mehr Nachhaltigkeit für alle, dafür werden sie breite Unterstützung finden, seien Sie versichert. Das sind Ziele, denen alle zustimmen können. Aber bringt das den Aufbruch, die Motivation, das Engagement, das die Bevölkerung erwartet, von Ihnen und von der Politik? Wie gesagt, wir wollen nicht nur meckern, und ich will auch nicht länger werden. In der Bibel wird das gelobte Land als ein Ort beschrieben, wo Milch und Honig fliesst. Das sind wohl nicht zufällige Produkte der Landwirtschaft. Und wäre das nicht ein Hinweis, statt auf Hightech in the Green auf die Karte Landwirtschaft und Lebensmittelindustrie zu setzen? Damit ist nichts gegen Hightech in the Green gesagt, eigentlich nichts gegen Hightech, aber vielleicht gegen Hightech in the Green, obwohl ich weiss, dass da nicht sehr viel Wertschöpfung zu holen ist.

Lassen Sie mich ein Letztes sagen, meine Damen und Herren Staatsrätinnen und Staatsräte: In der reformierten Kirche wird traditionellerweise für die Regierung gebetet. Als ich das Ihrem Vorgänger Herrn Grandjean gesagt habe, war er so überrascht wie Sie jetzt gerade, und er hat gesagt, wenn er das gewusst hätte, wäre er vielleicht noch ein bisschen länger im Staatsrat geblieben. Also ich sage es Ihnen jetzt, damit Sie es gehört haben. Das kommt davon, dass früher in den reformierten Territorien die Landesregierung auch der oberste Kirchenherr oder die oberste Kirchenherrin war. Also seien Sie versichert, dass einige reformierte Gemeinden für Sie beten, ich und andere, darum, dass in Ihren Herzen und Ihren Köpfen eine Vision wächst, ein Wille wächst, die Zukunft zu gestalten und uns in dieser Zukunft zu führen. Eine Zukunft, in der Prioritäten klar und gesetzt sind, und dass wir aufbrechen von den Fleischtöpfen Ägyptens in Richtung gelobtes Land.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). J'interviens ici à titre personnel pour regretter un certain manque d'audace et d'esprit d'entreprise dans l'élaboration de

ce plan gouvernemental. Permettez-moi tout d'abord quelques commentaires sur le plan financier.

Certains spécialistes de la psychologie notent que les individus sont portés à accorder davantage de poids aux pertes possibles qu'aux gains prévisibles. Le plan financier présenté par le Conseil d'Etat est la parfaite illustration de ce principe. J'en donnerai deux exemples concrets pour étayer cette affirmation. Pour ce faire, je vais prendre deux prévisions qui avaient été faites dans le plan financier précédent, 2002–2006.

Le premier exemple concerne le plan des investissements. Le Conseil d'Etat d'alors nous expliquait qu'il avait dû procéder à des coupes claires pour parvenir à des montants d'investissement supportables et financiables. C'est ainsi qu'il avait été décidé de reporter certains investissements à la législature suivante. Cela avait été le cas, par exemple, pour la rénovation du Collège de Gambach que nous voterons finalement demain. Après ces reports, le plan financier 2002–2006 prévoyait des investissements moyens annuels de 109 millions. En réalité, ils se sont élevés finalement à 90 millions. Ils ont même été inférieurs à ceux de la période précédente, 1997–2001. Le plan financier 2007–2011 prévoit des investissements moyens de 117 millions. Je crains bien que dans cinq ans, on constatera à nouveau des chiffres réels inférieurs. Au vu de la situation financière de notre canton, je regrette cette forme de frilosité!

Le deuxième exemple concerne l'estimation des recettes. Le plan financier précédent prévoyait une augmentation des revenus de 6,1%. En réalité, ils ont augmenté de 26,5%! Le plan financier 2007–2011 prévoit à nouveau un accroissement de 5,4%. Même si j'admets qu'un taux de 26% ne serait pas réaliste, j'estime tout de même que les 5,4% prévus sont plus que prudents. J'admets qu'on fasse preuve de prudence dans l'élaboration d'un plan financier, mais une prudence excessive n'est pas sans conséquences graves puisque le programme gouvernemental est bâti sur ces prévisions.

Venons-en maintenant au programme gouvernemental lui-même. Il s'articule autour du chiffre sept. Sept défis pour sept départements, comprenant septante projets législatifs; cela n'empêche pas un certain scepticisme de ma part (*rires!*). Ce programme me fait penser à un apéritif dînatoire dans lequel on nous sert plein de petits trucs et, à la sortie duquel, on ne sait pas si on a véritablement souper ou pas! Personnellement, j'aurais préféré un menu un peu plus consistant, que des priorités soient mieux définies et que des projets prioritaires soient présentés de manière plus concrète et que leurs conséquences financières soient incluses dans le plan financier. J'aurais souhaité personnellement qu'on donne, par exemple, la priorité à l'un des projets suivants, le projet de politique foncière active. J'aurais aimé que le canton prenne l'initiative d'un projet de création d'une zone industrielle d'intérêt et d'importance cantonale en collaboration avec les communes concernées.

Deuxième idée, le Conseil d'Etat parle dans son programme d'un centre cantonal fort. Je dirais qu'il sait faire preuve d'un optimisme que je qualifierais de béat de croire que la constitution d'une agglomération, au sens de la loi sur les agglomérations dans le Grand-Fri-

bourg, va faire de ce Grand-Fribourg un centre véritablement fort. Cela représentera certes un progrès mais cela n'est pas suffisant pour créer un véritable centre fort. D'autres projets et initiatives sont nécessaires. Il en irait de même pour soutenir des fusions, que j'appellerais, d'intérêt régional.

Le troisième exemple, qui a été cité plusieurs fois aujourd'hui déjà, c'est la promotion du bilinguisme. Le canton de Fribourg est devenu le champion de la théorie du bilinguisme, mais il n'en va pas du tout de même concernant la pratique. Et je pense qu'il faut faire des efforts sur ce plan au niveau de l'école primaire déjà.

En conclusion, j'aurais aimé proposer de retourner sa copie au Conseil d'Etat pour qu'il révise le plan financier sur des bases moins prudentes et qu'il élargue le programme gouvernemental en se fixant des objectifs moins nombreux, mais mieux développés. Mais, comme le Grand Conseil ne peut que prendre acte de ce document, je resterai donc sur ma faim.

Monsieur le Président, malgré les propos que j'ai tenus tout à l'heure sur les apéritifs, je vous assure que c'est avec un très grand plaisir que je viendrai participer à l'apéritif de vendredi matin!

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Unere Zeit ist geprägt von Wettbewerb. Die grossen Staaten der Welt, die Länder Europas, die Kantone bis hin zur Mikrostruktur Gemeinde, alle stehen sie im Wettstreit um Attraktivität und Markttauglichkeit.

Das bedingt Strategien und gute operative Massnahmen. Das vorliegende Regierungsprogramm kann in diesen Kontext eingebettet werden. Es macht strategische und operative Vorgaben, damit sich unser Kanton in einem äusserst kompetitiven Umfeld auch in Zukunft behaupten kann.

Nach dem Lesen des Programms hatte ich den Eindruck, dass die Kantonsverfassung mit ihrem Artikel 83 über den ausgeglichenen Haushalt wie ein Schreckgespenst über dem ganzen Programm lauert.

Es gibt wenig Neues, das angepackt wird. Wenig wird gewagt, die Visionen fehlen weitgehend – oder wie es Kollege Hänni sagte, das Programm ist nicht revolutionär. Die meisten der aufgeführten Gesetzesprojekte sind aufgrund der Bundesgesetzgebung zwingend notwendig oder Projekte, die in der vergangenen Legislatur nicht zu Ende geführt werden konnten oder in anderen Kantonen bereits realisiert worden sind.

Um im Wettbewerb bestehen zu können, braucht es aber Herausragendes, mindestens einen Bereich, in dem man etwas besser macht als die anderen, einen Bereich, mit dem man sich gegenüber anderen profiliert und zum Gesprächsthema macht.

Der Werkleiter der Sika Sarnafil Manufacturing AG SSU Düringen und Präsident des Industrieverbandes des Kantons Freiburg (VFI)/ Groupement industriel du canton de Fribourg (GIF), Herr Gabriel Nussbaumer, hat es vor gut einem Jahr in einem Interview für das Regionaljournal BE/FR/VS einmal so formuliert:

«Es sollte etwas «Verrücktes» geben. Im Kanton Freiburg haben wir eine Firma wie Michelin, die das Wasserstoff-Auto entwickelt. Der Kanton könnte z.B. ein Gesetz machen, das benzin- und dieselbetriebene Autos im Kanton verbietet und nur noch wasserstoff-

betriebene zulässt. Nun kann man sagen, ja dafür braucht es Strom. Aber man könnte ganz gut sagen, alle bestücken ihre Dächer mit Sonnenkollektoren und laden tagsüber so die Batterien auf. Diese Idee erscheint jetzt vielleicht als Hirngespinnst, aber in diese Richtung sollte das «Verrückte» gehen. Wir sollten die Courage haben, Sachen zu machen, die man anderswo nicht macht und zu sagen: Doch, wir hier in diesem Kanton, wir machen das.»

Wenn es nun auch nicht gerade dieses konkrete Beispiel von Herrn Nussbaumer sein muss, der Grundidee kann ich mich anschliessen: Es ist Zeit, dass unser Kanton wieder einmal etwas wagt. Warum z.B. nicht das Ziel haben, am Ende der Legislatur der Kanton zu sein, der von allen Kantonen den grössten Anteil an über Sonne und Biomasse produzierter Energie verfügt?

Der Artikel 83 der Kantonsverfassung darf nicht zum Hemmschuh für innovative Investitionen werden! Zeigen wir Courage!

Suter Olivier (*ACG/MLB, SC*). Beaucoup de choses ont déjà été dites, je ne vais donc pas répéter. C'est vrai que j'ai perçu personnellement ce programme de législature comme un programme avec beaucoup de bonnes intentions et peu d'actes concrets. En fait, les sujets ne sont pas suivis de propositions concrètes, mais de projets législatifs. La réponse du Conseil d'Etat à la résolution du problème ce sont des projets législatifs. J'attendrais dans chaque département que l'on ait une ou deux visions prioritaires, un ou deux projets prioritaires. Par exemple, cela a d'ailleurs été cité plusieurs fois, dans le cadre du bilinguisme ou du plurilinguisme, je ne peux que saluer l'idée de réaliser un institut du plurilinguisme à Fribourg et encourager sa réalisation, mais il est vrai que cela ne résout pas tous les problèmes liés à cette question. Et j'aurais attendu dans le programme gouvernemental, de manière très concrète, des propositions de ce qui va être entrepris au niveau scolaire, par exemple, de ce qui va être entrepris au niveau peut-être de la formation des adultes pour passer de la parole aux actes. Et de la parole aux actes, effectivement, il y a un grand pas. Les mots «énergie renouvelable» et «développement durable» sont utilisés pratiquement à chaque page de ce rapport, peut-être moins pour énergie renouvelable que pour développement durable. D'une certaine manière, on a constaté au mois de novembre, et les exemples récents nous le prouvent, qu'il y a une grande différence entre la parole aux actes! On coupe des subventions ou on ne renouvelle pas des subventions dans le domaine des énergies renouvelables. On aurait pu se dire – et là, je rejoins ma collègue Marie-Thérèse Weber-Gobet – qu'on pourrait développer dans le canton de Fribourg des visions en matière d'énergies renouvelables, tout particulièrement dans un canton qui va être confronté ces prochaines années à de très nombreuses constructions. Je pense qu'il est temps de se demander comment on va construire parce que les maisons durent ensuite pendant des années. Je crois qu'un des projets de la législature aurait pu être de dire, par exemple, nous allons mettre toutes les maisons aux normes Minergie passives. Cela pourrait être un projet valable dans le cadre des économies d'énergie, mais aussi de participation à des énergies renouvelables.

Au niveau de l'aménagement du territoire, même défi de la population. Comment va-t-on aménager le territoire dans le canton de Fribourg? On se rend compte actuellement qu'on n'a pas du tout une conscience dans ce canton comme d'autres l'ont – j'étais aux Grisons cet été – une conscience véritablement de préservation du paysage. Alors je trouve facile de dire: «Il faut préserver la richesse du paysage». Mais, quand je vois le village «Schtroumpf» qui a été construit devant la chapelle de Posieux, qui est un des hauts lieux de l'histoire fribourgeoise, cette espèce d'amoncellement de villas rosâtres et bleuâtres qui, finalement, constituent le quotidien de nos citoyens et de nos concitoyens, je ne peux que me poser la question de savoir quelle est cette richesse que l'on veut mettre en valeur!

Au-delà de ces quelques exemples, il y en a d'autres qui ont déjà été donnés, j'attendrais véritablement des visions. J'en avais déjà parlé le mois passé au moment de discuter des investissements du gouvernement. Je ne vois pas d'investissements consacrés à des visions. La Députée Marie-Thérèse Weber-Gobet a parlé tout à l'heure de possibilités, par exemple, dans le domaine de l'énergie par des piles à hydrogène. Mais il y a beaucoup d'autres projets qui pourraient être faits. Le canton de Bâle, par exemple, s'est engagé dans une société à 2000 watts. Vous savez que nous consommons actuellement 6000 watts par habitant. Le grand projet, c'est de voir comment arriver à une société à 2000 watts. Comment isoler les bâtiments? Comment revoir nos projets de transports, de mobilité, etc.? Ce sont des projets globaux. Donc toutes ces visions-là sont malheureusement excessivement absentes du programme gouvernemental. Voilà où nous en sommes aujourd'hui!

J'espère que le gouvernement, ce sera quand même une invitation que je lui fais, aura à cœur de nous présenter des projets très concrets dans chacun de ses départements et quelques visions aussi qui pourraient faire du canton de Fribourg, à certains égards, un canton particulier, capable de se positionner sur la scène suisse et internationale d'une manière originale.

Dorand Jean-Pierre (*PDC/CVP, FV*). J'interviens à titre individuel mais aussi du fait que vous m'avez nommé membre du Sénat de l'Université depuis quelques années. A propos des bâtiments universitaires et celui de la Tour-Henri, les journaux ont fait état d'une pétition des étudiants en droit, qui sont très satisfaits de la qualité des cours à Fribourg, mais moins contents des infrastructures et des bibliothèques à leur disposition. Cette pétition a attiré l'attention d'anciens étudiants de l'Université de Fribourg dans toute la Suisse. Le monde des hautes écoles suisses est marqué par la collaboration et la concurrence. Fribourg participe à la collaboration, notamment dans le domaine des sciences et de la médecine avec Berne. Mais Fribourg participe aussi à la concurrence, qui va devenir de plus en plus forte, notamment en matière de masters. Il s'agit pour notre université de garantir l'excellent niveau atteint par la faculté de droit. Nous ne pouvons nous contenter de préserver l'acquis. Nos concurrents travaillent, se développent et modernisent leurs infrastructures. Nous ne pouvons faire du surplace. Le financement de notre université dépend en partie des cantons non uni-

versitaires. Nous devons attirer ces jeunes cerveaux, cette matière grise et cette manne financière et nous ne pouvons nous permettre de perdre l'attractivité de notre université.

Je prie donc le Conseil d'Etat de reprendre en considération ce projet de la Tour-Henri qui doit redevenir une priorité.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Auf Seite 15 des Regierungsprogramms steht, dass die Bildung einer Agglomeration in Grossfreiburg wichtig ist für den Zusammenhalt des Kantons Freiburg und um das Zentrum zu stärken. Diese Aussage ist richtig und wichtig. Ich kann aber nicht verstehen, dass sich der Staatsrat in den vergangenen Monaten nie öffentlich zur Bildung der Agglomeration geäussert hat. Es ist schade, dass der Staatsrat Stillschweigen bewahrt, wenn doch die Schaffung der Agglomeration für den Kanton so wichtig ist. Ich bedaure es, dass der Staatsrat nicht Stellung nimmt und das Vorhaben vermehrt unterstützt. Hoffentlich können die Gemeinden, welche der Bildung der Agglomeration positiv gegenüberstehen, vor der Abstimmung vom 1. Juni wenigstens noch eine moralische Unterstützung erwarten.

Le Rapporteur. Pour ne pas allonger les débats, je remercie les treize intervenants qui ont donné leur avis sur ce programme gouvernemental ainsi que sur le plan financier de la législature. Je laisserai le Conseil d'Etat *in corpore* répondre à leurs questions qui leur sont directement adressées.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je tiens à mon tour à remercier les treize intervenants qui se sont prononcés sur le programme de législature et le plan financier. Je me permettrai de faire quelques remarques générales avant de répondre aux questions qui concernent plus directement mon secteur d'activité. Ensuite, chacun de mes collègues prendra la parole, s'il le juge nécessaire.

Cela a été relevé, ce programme gouvernemental et ce plan financier sont le fruit d'un travail collégial. Dans ce sens-là, nous appuyons aussi l'appel à la cohésion qui a été fait, cohésion non seulement entre les membres du gouvernement, mais cohésion aussi nécessaire à l'intérieur du Grand Conseil pour les priorités qui doivent être mises en œuvre et les moyens que nous pouvons également y consacrer. C'est un appel au dialogue, un appel à la cohérence en politique dont les citoyens fribourgeois et fribourgeoises ont également besoin dans un monde de plus en plus difficile pour eux.

J'ai entendu à plusieurs reprises qu'il manquait une ou deux idées fortes dans ce programme de législature. Vous me permettrez cependant de relever une des spécificités du programme de législature et du plan financier fribourgeois. C'est pour nous, non seulement un programme de législature pour le Conseil d'Etat, mais c'est aussi un plan de route, une feuille de route sur les différents projets tels qu'ils sont réalisés. Si vous regardez après chacun des défis – c'est une nouveauté pour le programme de législature de cette législature –

figurent les lois qui vont être modifiées. Nous n'avons pas de visions sans conséquences. Nous avons des projets avec, en conclusion, des modifications de lois et de règlements nécessaires pour un mieux-vivre ensemble en particulier et nous souhaitons vous signaler le travail que nous devons réaliser tous ensemble dans cette enceinte.

Le contrôle sera fait par le Grand Conseil, contrairement à ce qui a été dit, puisque dorénavant dans le compte rendu annuel, nous ferons figurer une sorte de controlling des projets en cours, de ceux qui restent encore à faire et nous aurons évidemment le bilan de mi-législature et la mise à niveau du plan financier. Il m'apparaît important de dire que, pour chaque défi, parce qu'il y a plusieurs questions qui ont été posées à ce sujet, il y a les lois correspondantes qui allaient être modifiées et qui apporteront les informations.

On a dit «un programme du Conseil d'Etat pour le Conseil d'Etat». C'est un programme pour nous tous! Ce dont je suis sûre, vous me permettrez cette remarque, la seule recette qui ne fonctionne pas c'est le «ya ka»! Il «y a qu'à» ajouter quelque chose, il «y a qu'à» faire ceci, il «y a qu'à» faire cela. Nous avons tous besoin d'un équilibre entre les tâches, les recettes et les moyens. Pour cela, nous devons donc aussi pouvoir faire un choix parmi les propositions telles qu'elles sont faites et pouvoir essayer de mettre en œuvre ce qui paraît le plus important.

Dans le même ordre d'idées, j'ai entendu le regret de ne pouvoir que prendre acte. Après avoir entendu les propositions, et pour chacune des propositions, le Conseil d'Etat a de la compréhension. C'est chaque fois un des projets que nous avons aussi discutés dans le cadre du Conseil d'Etat. Je pense que le Grand Conseil aurait souci s'il devait non seulement les accepter mais, en plus, s'y tenir, comme le Conseil d'Etat devra le faire dans les cinq ans à venir. Cela donnerait peut-être une couleur un peu particulière à notre travail futur.

J'ai entendu que l'on priait pour nous dans certaines églises de ce canton. Je souhaite remercier évidemment pour cette prière parce que nous en avons toujours besoin aussi. J'ai entendu dire que nous étions comme les Hébreux sur le chemin de l'exode. Je tiens à rappeler que ce chemin a duré quarante ans. Le Conseil d'Etat n'entend pas rester quarante ans sur le chemin de l'exode avant de voir les murs de Jérusalem (*rires!*). Les trompettes de Jéricho ont certes fait tomber les murs. Je n'ai pas encore entendu les trompettes de Jéricho dans le Grand Conseil, mais je suis sûre – et j'espère – que les murs entre certains groupes et le Conseil d'Etat tomberont, ce qui nous permettra de toujours mieux travailler ensemble. C'est en tout cas la volonté du Conseil d'Etat, de faire de notre canton une patrie pour tous ses habitants, une patrie dans laquelle nous vivrons encore ensemble et dans laquelle nous partagerons une communauté de destin en particulier. Pour les questions particulières qui sont adressées à la Directrice de l'instruction publique, je peux prendre trois points qui sont revenus lors de plusieurs interventions.

Le premier concernait la question du projet en lien avec l'orchestre de chambre. Je tiens à vous rassurer: il ne s'agit pas du rêve de sa responsable, mais d'une volonté claire du Conseil d'Etat d'offrir une base pro-

fessionnelle à la culture traditionnelle de ce canton puisque cet orchestre de chambre doit servir avant tout aux ensembles choraux de notre canton pour pouvoir de mieux en mieux aussi être visibles sur la scène cantonale. C'est une prestation de service que nous offrons dans ce cadre-là, en lien également avec les efforts que les régions ont faits pour les scènes qu'elles ont offertes, qu'elles ont mises en place dans les régions. C'est un effort de l'ordre de 100 000 francs qui sera demandé dans le cadre de l'enveloppe sur le budget à la culture. Vous savez, on a beaucoup parlé de développement économique, de postes à valeur ajoutée. L'offre culturelle fait aujourd'hui aussi partie des conditions-cadres pour un développement économique de qualité, d'une certaine demande aussi qui est faite. Et ne venez pas parler de prestation élitaires lorsqu'il s'agit d'un orchestre de chambre dans lequel nous voulons faire jouer avant tout les artistes fribourgeois! Ce canton compte, Dieu merci, beaucoup d'artistes, d'artistes de qualité, qui nous permettent aussi de rêver de temps en temps.

S'agissant du bilinguisme, c'est là un thème effectivement prioritaire pour lequel nous avons consacré une partie du programme de législature dans lequel nous expliquons que c'est à tous les niveaux de la scolarité que nous entendons agir. Je dois tout de même vous rappeler et je le fais d'autant plus volontiers qu'un certain nombre de partis attachés aux droits populaires nous ont rappelé cette priorité, nous avons perdu une votation en 2001, une votation qui voulait aller très loin dans le domaine du bilinguisme. Lorsque l'on perd une votation, on respecte aussi ceux qui nous ont fait perdre la votation et on cherche à concilier de nouveau les intérêts pour amener une solution qui soit une solution qui puisse être portée par l'ensemble. Nous voulons dans le cadre du concept, et cela est juste et cela est important, améliorer de manière évidente les compétences linguistiques de tous les élèves de ce canton. Et nous souhaiterions commencer encore plus vite que nous le faisons actuellement, lier à cela évidemment l'introduction d'une deuxième langue qui devient aussi une nécessité pour les jeunes qui doivent se battre sur une scène de plus en plus internationalisée, mais c'est une des priorités du Conseil d'Etat. Si je puis me permettre de vous rappeler, les priorités qui ont été déterminées dans le domaine de la formation expliquent la plus grande partie des 220 postes qui y sont consacrés. Il y a la deuxième année d'école enfantine, il y a le bilinguisme, il y a les élèves en difficulté comportementale et il y a l'introduction de la troisième heure de sport comme mesures nécessaires. Ces quatre mesures, à elles seules, font plus des trois-quarts des nouveaux postes qui sont demandés pour la formation. C'est dire la priorité que nous y accordons de manière importante.

Pour les investissements qui sont rattachés à ma Direction – et vous pouvez constater qu'ils sont importants – je souhaiterais relever que le Collège Sainte-Croix fait partie de ces priorités-là puisque les montants y figurent dans le cadre de la rénovation, comme ils figurent également pour le Collège du Sud; ce que nous avons dû faire, c'est lisser en partie sur les différentes années.

Nous aurons l'occasion de discuter du musée d'histoire naturelle puisqu'il y a un mandat à ce sujet. Je me permets de relever que là nous avons dû effectivement faire

des choix, comme nous avons dû les faire lors de la précédente législature. Je relève aussi très clairement que, tant que nous aurons besoin d'infrastructures scolaires et de formation, d'autres infrastructures devront patienter et attendre dans ma Direction parce que la première priorité est celle de la formation de la jeunesse.

Enfin, j'espère pouvoir, dans le cadre de la Tour-Henri, donner suite aux différentes interventions.

Résolution Solange Berset et Christine Bulliard relative à l'avenir de l'EMAF

Dépôt

Le Président. Je vous informe qu'une résolution a été déposée sur mon bureau. Elle émane de M^{mes} les Députées Solange Berset et Christiane Bulliard concernant l'avenir de l'EMAF. Elle a été déposée par douze cosignataires et est en cours de distribution.

Le texte de cette résolution est le suivant:

«Nous avons pris connaissance, par la presse, que la nouvelle convention régissant les règles de fonctionnement et de financement entre l'Etat et l'EMAF n'a pas pu être signée.

Indépendamment des détails qui devraient régir cette convention, nous sommes inquiets de constater que Fribourg risque de perdre une école qui permet à de nombreux élèves de se former dans ce domaine particulier, et à des coûts abordables.

Dans la mesure où la direction de l'EMAF ne veut pas accepter les règles officielles à tout établissement subventionné, nous demandons au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre afin que la pérennité des formations octroyées soit assurée.

Avec cet objectif, nous demandons que le Conseil d'Etat:

- contacte la direction afin d'ouvrir à nouveau le dialogue
- étudie l'intégration des formations de concepteur en multimédia dans le cadre de l'école professionnelle ou des métiers (dès la rentrée 2009)
- étudie la possibilité de racheter l'immeuble.»

Cette résolution sera traitée demain matin, en début de matinée.

Programme gouvernemental (suite)

Corninbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Ma réponse tiendra en deux points: d'abord, à M. le Député Losey et ensuite pour ce qui concerne le Grand-Fribourg.

Effectivement, le Conseil d'Etat n'a pas l'intention d'engager des vétérinaires à plein-temps comme on lui prête à tort l'intention. C'est vrai qu'il y avait une affirmation qui pouvait prêter à confusion dans le bud-

get à disposition de la Commission des finances et de gestion, mais les explications avaient été déjà données aux deux députés avant le vote du budget 2008. C'est la Confédération qui exige au moins 30% par vétérinaire actif de cantonnement. Une première démarche auprès des vétérinaires praticiens a démontré leur intérêt pour assumer cette responsabilité en même temps et en complément de leur activité professionnelle. Une dizaine de vétérinaires ont déjà annoncé leur intérêt. 10 X 30%, cela fait le compte et nous sommes très satisfaits de ces vétérinaires qui sont prêts à respecter les dispositions légales fédérales et qui seront donc chargés de ces contrôles. Il n'y a donc aucune volonté d'engager des vétérinaires professionnels!

Pour ce qui est du Grand-Fribourg et des soucis des députés Ackermann et Ursula Krattinger, j'ose affirmer que le Conseil d'Etat n'a pas attendu les communes pour s'occuper des infrastructures culturelles et sportives, pour s'occuper du trafic d'agglomération par le biais de la CUTAF, des transports publics, voire du pont de la Poya. Ce que j'aimerais ajouter ici, c'est que je suis toujours étonné de l'importance qu'on donne dans le Grand-Fribourg au sentiment identitaire. Il y a, sur les 285 communes que comptait notre canton il y a cinquante ans, 193 qui ont fusionné une ou plusieurs fois. Là aussi, il y avait un grand sentiment identitaire! Je conçois bien que ce soit un peu plus difficile dans le Grand-Fribourg, mais il ne faut pas oublier qu'il a fallu beaucoup de courage dans les autres communes du canton pour dépasser ces sentiments identitaires. Je pense que cela devrait aussi être possible, sans toujours faire appel au grand frère du canton, que les communes elles-mêmes agissent.

Je peux comprendre les sentiments de frustration de M^{me} Ursula Krattinger au vu du développement dans certaines communes de l'enthousiasme pour l'agglomération ou plutôt du non-enthousiasme; c'est vrai qu'elle représente une commune qui est responsable et active dans ces projets d'agglomération. J'ai pourtant le sentiment que le Conseil d'Etat, par le Directeur de la DAEC et par celui des institutions, est toujours intervenu dans les assemblées des délégués et que le Conseil d'Etat a beaucoup aidé par ses différents services, plus qu'à plein-temps parfois, pour arriver à des solutions raisonnables, soit pour le dépôt du projet technique à Berne, soit pour aider aussi logistiquement le projet d'agglomération politique. Le Conseil d'Etat a fait au moins tout ce que la loi lui demande de faire et l'autorise à faire. Et nous avons annoncé qu'en aucun cas le Conseil d'Etat ne portera la responsabilité d'un éventuel échec qu'il ne souhaite pas. L'autonomie communale a souvent deux faces, mais elle a aussi une face qui s'appelle «responsabilité».

Et c'est un appel à cette responsabilité que le Conseil d'Etat lance aujourd'hui!

Lässer Claude, Directeur des finances. D'une façon générale, je crois qu'il y a un défi principal qui n'est pas évoqué en tant que tel dans notre programme gouvernemental mais que peu de monde évoque, mais ce défi principal est en filigrane des sept défis, c'est le défi de la croissance démographique.

Ce défi est beaucoup plus important que l'on ne pense dans ce canton, parce qu'évidemment une croissance

démographique forte signifie globalement une population jeune, mais cela signifie aussi un accroissement en chiffres absolus de la population âgée avec toutes les conséquences que cela a, en termes de prestations étatiques. On ne peut pas sous-estimer ce défi qui encore une fois est en filigrane dans l'ensemble des sept défis.

Pour reprendre quelques interventions, on a parlé des effectifs du personnel, on aura l'occasion d'en discuter dans les différents budgets, mais encore une fois, entre les cinquante nouveaux postes annuels, évoqués par le député Romanens et les cent cinquante à deux cents évoqués par la députée Romanens, je pense que le Conseil d'Etat avec une centaine environ ne doit pas être très loin de la vérité.

Pour ce qui concerne les investissements, dire qu'ils sont quelque peu à la hausse, plus 18%, le justificatif «quelque peu», à mon sens est quelque peu trop modeste.

Evidemment on peut toujours gloser sur l'estimation des recettes. Je vous dirais très franchement que j'ai le sentiment comme directeur des finances que le Conseil d'Etat a fait cette estimation au plus près de sa conscience, en fonction des éléments qu'il a eu en main. J'aimerais rappeler et c'est ce que l'on oublie un petit peu, Mesdames et Messieurs, que certains de nos cantons voisins se trouvent dans des situations financières aujourd'hui difficiles pour ne pas dire plus, par surestimation des recettes fiscales. C'est ce qui les a amenés dans la problématique contre laquelle ils se battent aujourd'hui.

D'une façon générale, sur le plan financier, je l'ai dit on aura l'occasion d'en débattre très largement chaque année dans le cadre des budgets, le Député Losey a parlé de lâcher des tâches étatiques. Le Conseil d'Etat n'a pas d'état d'âme par rapport à cela, il est prêt à entrer en matière sur toutes les interventions parlementaires qui seront déposées dans ce sens-là. Evidemment, c'est une chose de dire qu'il faut lâcher quelque chose, encore faut-il obtenir une majorité, notamment dans cette enceinte.

De la même façon, lorsqu'on parle des investissements que l'on n'a pas réalisés, malgré le fait qu'on les ait mis non seulement au plan financier mais encore au budget, j'aimerais aussi rappeler qu'il ne suffit pas d'une volonté gouvernementale, voire parlementaire, voire même des régions concernées, il faut encore que l'on ne doive pas se battre pendant des années avec des oppositions pour ne citer qu'un exemple: l'Ecole des métiers aurait déjà dû commencer depuis une année et demie, s'il n'y avait pas eu des oppositions. Ce n'est donc pas une volonté du Conseil d'Etat de ne pas réaliser les projets qui sont mis dans la planification et dans les budgets.

D'une façon générale, puisqu'il a été fait allusion à l'ancien programme gouvernemental et au plan financier, j'aimerais rappeler que, globalement l'ensemble des projets qui avaient été annoncés dans le plan financier et le programme gouvernemental précédents ont été réalisés ou sont maintenant en voie de réalisation, s'ils ont pris du retard en général cela n'a pas été une volonté politique.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Zweisprachigkeit ist wichtig, theoretisieren wir nicht nur über Zweisprachigkeit, sondern praktizieren wir eine gelebte Zweisprachigkeit. Ich erlaube mir daher, meine Ausführungen teilweise in Deutsch und in Französisch zu machen. Ich möchte zwei Punkte erwähnen.

Zum Ersten: Wir haben eine Priorität, eine wichtige Priorität, das ist die wirtschaftliche Wettbewerbsfähigkeit, und die gute Positionierung des Kantons Freiburg liegt im Zentrum unserer Anstrengungen. Herr Grossrat Haenni, wir wollen die Mittel im Rahmen der Bildung und auch der Wirtschaftsförderung verstärken und auch, Herr Grossrat Ackermann, eine aktive Bodenpolitik betreiben, und ich gehe davon aus, dass Sie in dieser Woche die entsprechenden Grundlagen dazu im Wirtschaftsförderungsgesetz auch schaffen werden. Wirtschaftliche Wettbewerbsfähigkeit bedeutet aber auch Integration möglichst vieler Menschen in den Erwerbsprozess. Daher scheint uns, dem Staatsrat, wichtig zu sein, auch die Jugendlichen mit Schwierigkeiten besonders gut zu integrieren. Herr Grossrat Fasel hat mit Unverständnis oder Bedauern zur Kenntnis genommen, dass wir «nur» drei Millionen zusätzliche Mittel vorsehen für den Bereich Wirtschaft, den Bereich Umwelt und Energie. Ich möchte hier einfach dazu sagen, dass wir unsere Konzentration auf die Effizienz legen. Die Wirtschaftsförderungspolitik des Kantons im Vergleich mit den anderen Kantonen ist ausserordentlich effizient, und wir können mit relativ beschränkten Mitteln sehr viel herausholen und sind Westschweizer Meister im Schaffen neuer Arbeitsplätze. Neben den Ausgaben müssen wir aber auch die Fiskalpolitik nicht vergessen, um eben attraktiv bleiben zu können in diesem Wirtschaftsbereich.

J'aimerais encore dire un mot sur la question des énergies renouvelables, qui a été soulignée par plusieurs intervenantes et intervenants, notamment par M. le Député Losey, M. Fasel et d'autres.

Le Conseil d'Etat veut clairement positionner le canton comme un canton phare dans le développement durable. Le slogan qui oriente notre politique de promotion économique n'est pas pour rien le «*high-tech in the green*».

Und hier möchte ich zu Herrn Grossrat De Roche sagen, ich meine, dass die Innovationszone und nicht die Ruhezone unser gelobtes Land sein wird.

La politique énergétique est un aspect important de cette politique de développement durable. Nous devons investir des moyens considérables pour la réalisation du plan sectoriel de l'énergie 2000–2010. Je peux vous dire que l'objectif consistant à augmenter la part des énergies renouvelables de 90 gWh/an pour le canton sera atteint en 2010. Le canton a investi ces dernières années environ un million de francs par an pour les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Dans le plan financier, 14,3% supplémentaires sont prévus pour les subventions aux communes, et pour les subventions aux tiers, on parle même d'une augmentation de 62%.

De plus, j'aimerais rappeler que le canton a mis, en 2007, 750 000 francs supplémentaires pour compenser les réductions de la Confédération. Oui, c'est sur l'initiative de l'Etat, c'est la raison pour laquelle nous

développerons un concept pour les énergies renouvelables durant l'année prochaine. Mais il faut quand même avoir d'autres acteurs, d'abord la Confédération, qui doit allouer une part considérable pour les énergies renouvelables et ne pas réduire sa participation comme elle l'a fait ces derniers temps.

Ensuite, le deuxième acteur, ce sont les communes! Les communes doivent également montrer le bon exemple dans ce contexte-là. Et, comme troisième acteur, j'aimerais quand même le souligner, ce sont en premier lieu les privés qui font bouger les choses. Pas plus tard qu'aujourd'hui, M. le Député Losey et moi-même étions présents au premier coup de pioche pour la construction de ce chauffage à distance de la SAID-DEF et du groupe E. Il y a d'autres exemples intéressants qui ont été réalisés ces dernières années dans le canton de Fribourg. Il y a un dynamisme extrêmement intéressant dans notre canton, qui doit encore être amélioré et se développer ces prochaines années.

Und jetzt möchte ich noch einen Zusatz machen an die Adresse von Frau Grossrätin Weber-Gobet: Das «Hirngespinnst» von Gabriel Nussbaumer ist nicht so weit von der Realisierung entfernt. Die Vorstellungen der Groupe E und auch von Michelin sind auf dem besten Weg in Richtung Umsetzung, und der Kanton prüft Mittel und Wege, um diese Initiativen, das heisst die Produktion von «Electrolyseur» und auch dieses Fahrzeugs oder Autos der Zukunft entsprechend zu unterstützen und in Richtung Realisierung voranzutreiben. In diesem Sinne bin ich sehr zuversichtlich, dass der Kanton effektiv auf dem besten Weg ist, auch im Rahmen der erneuerbaren Energien zu einem Vorzeigekanton der nachhaltigen Entwicklung zu werden.

Assermentation des assesseurs et suppléants des justices de paix du canton de Fribourg

Le Président. Assermentation de *M^{me} Eve-Marine Jordan*, *M^{me} Danielle Mayer-Aldana*, *M^{me} Sonia Nicolet*, *M. Jean-Louis Sciboz*, *M^{me} Fabienne Bapst*, élu-e-s par le Grand Conseil lors de sa session du mois de novembre 2007 en qualité d'assesseur-e ou de suppléant-e dans le cercle de justice de paix de la Sarine.

– Il est procédé à l'assermentation selon la formule habituelle.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Permettez-moi, à mon tour, de remercier les treize intervenants pour leurs remarques ou critiques constructives. J'interviens sur trois points.

Tout d'abord au niveau des investissements, plusieurs députés ont fait remarquer que le Conseil d'Etat était trop frileux par rapport aux investissements. J'aimerais simplement rappeler que pendant cette législature, les investissements sont en augmentation; au niveau des investissements bruts: de 18%, et des investissements nets: de 30%. Bien sûr, le député Ackermann a relevé

– il a cité la dernière législature – qu'on propose des investissements, mais qu'en général ils ne se réalisent pas tous. Je pense qu'il faut rappeler, et ce n'est pas nouveau, qu'il y a les droits des tiers, respectivement des recours qui ne permettent pas toujours de démarrer avec des projets importants, comme actuellement avec l'École des métiers où nous avons un recours jusqu'au Tribunal fédéral. Il me paraît important de le relever.

Au Député Suter par rapport à sa remarque sur l'aménagement du territoire, je ne veux pas dire qu'il a tort, même s'il n'est plus dans cette enceinte; il a plutôt raison! Il aura certainement l'occasion de s'exprimer puisque le Conseil d'Etat va transmettre prochainement une loi sur l'aménagement du territoire au Grand Conseil. Dans ce cadre-là, nous pourrions discuter des principaux problèmes, en particulier de la théaurisation des sols qui est un problème vicieux dans les communes. Or, je rappelle que l'aménagement du territoire est en premier ressort un problème des communes. Il faut que les communes jouent aussi le jeu de mettre à disposition des terrains qui sont constructibles, mais pas seulement des terrains qui sont «une poire pour la soif», pour la spéculation, mais sur le long terme.

Ma troisième intervention va dans le sens déjà exprimé par le vice-président du gouvernement par rapport au projet d'agglomération, question qui a été soulevée par M^{me} la Députée Ursula Krattinger. Je rappelle qu'il y a deux projets d'agglomération: il y a le projet d'agglomération institutionnel et le projet d'agglomération infrastructures. C'est un projet de vision d'avenir même si certains d'entre vous ont dit qu'il n'y avait pas de vision d'avenir. Je rappelle que ce projet règle les problèmes de plusieurs communes dans l'agglomération du Grand-Fribourg, notamment d'aménagement du territoire, de transports et, bien sûr, d'infrastructures. A cet effet, ce projet va être adopté et transmis à la Confédération à partir du 18 décembre, mais il faut encore que les communes concernées signent les conventions à cet effet. Parfois, on critique la partie alémanique du canton, mais je peux vous dire que la commune de Guin est la première à avoir signé cette convention. J'espère que les autres communes qui n'ont pas encore signé prendront leur stylo rapidement pour signer cette convention dans ma Direction.

Encore un mot sur l'agglomération, cette fois-ci, institutionnelle. J'aimerais rappeler que le Conseil d'Etat a vraiment joué le jeu des infrastructures pour l'agglomération, mais il appartient désormais et aussi l'année prochaine que ce soit vraiment les gens de l'agglomération qui portent ce projet. Pour porter ce projet en avant, il faut bien sûr que ces onze communes se prononcent favorablement sur ce projet d'agglomération institutionnel. Les critiques vont souvent dans le sens qu'on diminue l'autonomie communale. Or, je peux vous assurer que si c'est le canton qui doit continuer à porter ces infrastructures, cela sera vraiment une diminution d'autonomie communale. Par conséquent, je vous encourage, vous les députés, les politiques, à inciter les communes concernées – et là c'est tout le Conseil d'Etat qui parle – à approuver ce projet d'agglomération. C'est vraiment un projet d'avenir pour le canton de Fribourg, et non seulement pour le Grand-Fribourg!

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. J'ai juste une remarque à formu-

ler concernant la fumée passive, pour vous dire que le Conseil d'Etat entend poursuivre ses efforts dans la lutte contre la fumée passive qui reste une préoccupation majeure de santé publique. Il entend interdire la fumée dans les administrations publiques, les écoles et les hôpitaux. Il va également renforcer les mesures de prévention.

De plus, le Conseil d'Etat a également autorisé, dans sa séance d'hier, la mise en consultation de deux variantes pour lutter contre la fumée passive dans les établissements publics.

Le Président. Je constate que tous les conseillers d'Etat qui le souhaitent se sont exprimés et je les en remercie.

– Le Grand Conseil prend acte de ce programme gouvernemental et du plan financier pour la période législative 2007–2011.

Motion d'ordre Antoinette de Weck relative au changement de catégorisation des débats

Le Président. Je suis saisi d'une motion d'ordre déposée par M^{me} la Députée Antoinette de Weck et quatre cosignataires demandant que les débats concernant le projet de loi N°32 sur la protection de la population soient classés en catégorie I (débat libre), ce en vertu de l'article 113 al. 3 LGC.

– J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

– Au vote, la motion d'ordre est acceptée par 43 voix contre 21. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 43.*

Ont voté non:

Berset (SC, PS/SP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Rapporteur (.), Ridoré (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 21.*

Se sont abstenus:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Repond (GR, PS/SP).

Projet de loi N° 32 sur la protection de la population (LProtPop)¹

Rapporteur: **Jean-Pierre Dorand** (PDC/CVP, FV).
Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

Entrée en matière

Le Président. Nous avons encore passablement de travail pour absoudre l'ordre du jour et il est déjà 16 h 30. Donc, si nous devons continuer nos travaux, nous devons obligatoirement bloquer les députés dans la salle pour garder le quorum. Je vous demande de la diligence et un petit peu de silence.

Le Rapporteur. Pour ne pas être trop long, je vous dirais que la commission s'est beaucoup intéressée à ce projet qui fédère cinq piliers de la protection de la population.
C'est:

- 1) un projet qui va dans le sens de la Constitution cantonale, à son article 75,
- 2) un projet transversal impliquant plusieurs Directions de l'Etat,
- 3) un projet permettant de répondre aux risques de catastrophes menaçant dans le canton, l'ordre donné est celui de la pandémie, de la rupture d'approvisionnement d'énergie et d'inondations,
- 4) un projet prenant en compte la gestion intégrée des risques et là, c'est une nouveauté,
- 5) un projet appelé à remplacer l'organisation actuelle sur l'intervention en cas de catastrophe.

La commission a siégé à trois reprises, elle a accueilli ce projet avec beaucoup d'interrogations, de questions, elle a formulé des amendements importants, notamment à l'article 9, la discussion avec le commissaire du gouvernement a permis de progresser et c'est en tenant compte de ces changements que la commission vous recommande l'entrée en matière.

Der schweizerische Bevölkerungsschutz zählt fünf Säulen. Vier der fünf Säulen haben jede ihr eigenes Gesetz. Diese fünf Säulen müssen zusammenarbeiten. Dieser Gesetzesentwurf erlaubt, diese fünf Säulen unter ein einziges Dach zu stellen. Die Kommission empfiehlt Ihnen, diesen Gesetzesentwurf zu unterstützen.

Je ne veux pas terminer sans remercier mes collègues, membres de la commission, M. le Commissaire du gouvernement, M. Renz secrétaire général et le secrétaire de la commission, M. Schmid.

Je vous recommande donc l'entrée en matière.

Le Commissaire. Je remercie le rapporteur de la commission d'avoir déjà esquissé les grandes lignes du projet. Je confirme que ce projet de loi sur la protection de la population est un projet transversal, auquel toutes les directions ont collaboré. Il concrétise sur le plan

législatif, l'article 70 de notre nouvelle Constitution qui dit: «L'Etat et les communes prennent les mesures nécessaires pour prévenir et maîtriser les catastrophes et les situations d'urgence».

Sur le fond, la future loi et le concept qui l'a sous-tend doivent permettre aux collectivités publiques de répondre aux défis posés par les risques de catastrophe. Ces risques ont fait l'objet d'une analyse qui a porté non seulement sur les dangers naturels, mais aussi sur les dangers techniques et les dangers de société. Il ressort de cette analyse que les risques les plus importants, auxquels la population est exposée, sont ceux d'une pandémie et d'une rupture de l'approvisionnement d'énergie. A cela s'ajoutent les risques d'inondation, – comme cela a été vu récemment cet été –, ces risques concernent plus spécifiquement certaines régions et de nouvelles mesures vont sans doute devoir être prises. Pour faire face à ces risques, le projet de loi définit des tâches et propose une organisation dont les caractéristiques principales sont les suivantes:

- 1) une systématique fondée sur le concept «gestion intégrée des risques» dont le schéma se trouve en annexe du message;
- 2) une définition aussi précise que possible des tâches et de leurs répartitions entre l'Etat et les communes. A noter que les communes ont la volonté d'assumer les tâches qu'il est prévu de leur attribuer, comme l'ont démontré l'enquête effectuée au début des travaux ainsi que la procédure de consultation;
- 3) l'institution sur le plan cantonal d'un organe de conduite apte à agir de manière professionnelle et selon les exigences fédérales en la matière. Cet organe sera responsable, aussi bien, de la direction de la préparation qui incombe jusque-là à la commission du plan ORCAF, que de la conduite de l'engagement.
- 4) Enfin, le projet de loi complète dans sa partie finale, la législation sur la santé en y insérant des dispositions sur l'organisation sanitaire en cas de situation extraordinaire. Ces dispositions reposent sur un concept qui a été élaboré sous la direction du médecin cantonal.

En ce qui concerne les effets ou les aspects financiers du projet, il ressort du message que la future loi, n'entraînera en elle-même que des dépenses modérées. Cela s'explique par la nature des tâches, la protection de la population qui sont principalement des tâches d'organisation, de formation et d'information. Autre est la question des investissements qui devront être consentis à l'avenir comme par le passé dans les domaines de la prévention. Ces investissements reposent sur des lois spéciales et continueront à faire l'objet des décisions dans le cadre des procédures prévues à cet effet. Le Conseil d'Etat en ce qui concerne les amendements de la Commission peut se rallier, sauf pour l'article 9 alinéa 3, deuxième phrase que l'on traitera tout prochainement.

¹ Message pp. 2005 ss.

Crausaz Jacques (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec soin le projet de loi relatif à la protection de la population.

Nous prenons note que le projet répond à l'exigence posée par l'art. 75 de la nouvelle Constitution, qui requiert que l'Etat et les communes prennent des mesures pour prévenir et maîtriser les catastrophes et les situations d'urgence.

Elle représente la déclinaison cantonale des dispositions de la loi fédérale sur la protection de la population. C'est aussi une loi qui répond à l'actuelle nécessité de prévenir et d'atténuer les effets, notamment des catastrophes d'origine météorologique (inondations, ouragans), dont la fréquence et l'ampleur sont en nette augmentation. Elle répond à la nécessité de disposer de règles-cadres et transversales qui définissent de manière globale, les tâches des services appelés à intervenir en cas de catastrophe (police, pompiers, services de la santé, services techniques et protection civile).

Nous sommes heureux de constater que cette loi s'appuie sur une analyse générale et scientifique des risques et sur un processus de gestion intégrée de ces risques qui comprend la prévention, la préparation, l'engagement, la remise en état et la reconstruction. Elle fixe à notre sens de manière adéquate les responsabilités respectives de l'Etat et des communes et définit les organes chargées de conduire la préparation et l'engagement de ces services en cas d'événement.

Nous sommes satisfaits de constater que l'ensemble du dispositif s'appuie entièrement sur les services existants auxquels s'ajoute un organe de conduite sanitaire qui fait actuellement défaut.

Nous saluons le travail soigné de préparation de ce projet de loi, étalé sur trois ans, avec l'implication de nombreux services de l'Etat et de responsables communaux. Nous saluons l'effort de clarification de la terminologie qui vise à distinguer clairement les cas où la population doit être effectivement protégée (catastrophes et situations d'urgence), de ceux où il convient surtout de coordonner une intervention efficace (accidents et sinistres majeurs).

Nous saluons l'effort de clarification qui vise à distinguer les responsabilités politiques des responsabilités des organes opérationnels chargés de l'action sur le terrain.

Nous saluons les dispositions qui précisent dans quelle mesure les responsables opérationnels et les services doivent se former et se préparer. Nous saluons l'effort de clarification visant à préciser les tâches respectives du canton et des communes.

Le groupe démocrate-chrétien considère que ce projet est à la fois nécessaire et important, pour la protection de la population contre les dangers qui la menace, qui menace son cadre de vie et ses moyens de subsistance.

Avec le groupe unanime, je vous invite à entrer en matière sur ce projet et à le soutenir dans sa version bis, à l'exception des modifications proposées par la commission à l'article 15 relatif aux responsabilités des préfets. Le groupe démocrate-chrétien soutiendra dans sa grande majorité la version initiale du Conseil d'Etat.

Fasel-Roggo Bruno (*ACG/MLB, SE*). Unsere Fraktion hat die Botschaft Nr. 32 eingehend diskutiert und ist einstimmig für Eintreten. Wir begrüßen, dass der Staatsrat aufgrund der neuen Verfassung des Kantons Freiburg und des Bundesgesetzes über die Aufgabentrennung im neuen Gesetz den Bevölkerungsschutz klar regelt. Wir erachten es als Notwendigkeit, dass der Staat die Zusammenarbeit mit dem Oberamt und den Gemeinden, die Aufgabenorganisation und Kompetenzen des Bevölkerungsschutzes klar regelt. Somit werden Zwei- und Mehrspurigkeiten für die Zukunft beseitigt. Wir erachten es als sehr wichtigen Aspekt, dass trotz der Gemeindeautonomie die Kommunikation und Zusammenarbeit zwischen kantonalen und kommunalen Organen sichergestellt ist und in der Aufsicht des Staates liegt. Für unsere Fraktion ist es ebenfalls sehr wichtig, dass die finanziellen Aspekte im neuen Gesetz festgehalten sind, ich spreche hier von Kantons- und Gemeindeebene. Mit diesen Bemerkungen wird unsere Fraktion einstimmig dem Gesetzesentwurf Nummer 32 in der Fassung der Kommission zustimmen.

Cardinaux Gilbert (*UDC/SVP, VE*). Donc, il a fallu trois séances à la commission pour changer d'avis. L'entrée en matière a été combattue lors de la première séance. Par la suite, la commission a étudié et amendé cette loi sur la protection de la population. L'utilité de la loi n'étant pas contestée, c'est sa réalisation concrète qui a provoqué des remous au sein de la commission. Notamment, ce sont les conséquences financières pour les communes qui ont donné lieu aux débats à l'article 9.

Dans la gestion des catastrophes, le rôle du préfet a également été revu. Alors que la loi prévoyait pour lui, un rôle de direction, il passe selon les amendements apportés par la commission, au rôle de collaborateur de l'organe cantonal de conduite. Personnellement, je regrette ce changement, le préfet étant bien placé pour tenir ce rôle.

A l'article 15, nous soutiendrons également la version initiale du Conseil d'Etat.

Le groupe de l'Union démocratique du centre suivra l'avis de la commission et tiendra compte des amendements apportés et approuvés en troisième lecture par la commission.

Nous voterons donc, l'entrée en matière.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a analysé avec attention ce projet de loi et entre en matière selon le projet bis de la commission. Ce projet, cela a déjà été dit, répond à la nécessité constitutionnelle d'organiser la prévention et la maîtrise des catastrophes ou situations d'urgence.

Toutefois, le groupe socialiste estime regrettable qu'il n'y ait pas eu une réelle volonté de mettre en place des synergies qui auraient peut-être permis des économies.

Pour rappel, nous avons voté des modifications de la loi sur la protection civile l'année passée. On remarque que la loi fédérale réunit dans une seule et même loi, la protection civile et la protection de la population.

Aujourd'hui, on nous propose la création d'une nouvelle loi qui va assurer la coordination certes, entre les différentes organisations et intervenants, la police, la police du feu, la protection civile, etc.

De plus, ce projet définit les tâches et compétences de ces différents acteurs, mais qui ont tous une loi bien spécifique.

Aussi, nous nous demandons pour quelle raison il n'y a pas une meilleure unité d'action pour que l'on puisse modifier toutes les lois relatives à cette protection de la population et nous pensons que cela aurait été plus positif et surtout, cela aurait certainement permis une meilleure vision globale.

Donc, avec ces remarques, j'aimerais ajouter que pour ce qui concerne l'organisation au niveau communal, les communes pourront faire appel au groupement de protection civile intercommunaux existants qui devront toutefois modifier leurs statuts pour intégrer cette protection à la population.

Et, on l'a aussi constaté, un nouveau chef local responsable de la protection de la population devra être nommé au niveau des communes.

Avec ces remarques et considérations, le groupe socialiste acceptera ce projet de loi selon les modifications de la commission, c'est-à-dire selon le projet bis.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). L'Etat doit prendre les mesures nécessaires pour prévenir et maîtriser les catastrophes et les situations d'urgence.

De quoi s'agit-il? Il faut d'abord définir une catastrophe et une situation d'urgence! On peut estimer que durant les trente dernières années, heureusement, aucune catastrophe n'est venue ternir la quiétude de notre canton. A titre d'exemple: le 11 septembre 2001, l'attentat contre les tours jumelles à New York était vraiment une catastrophe.

J'ai été surpris, pour ne pas dire peiné, de l'attitude de certains membres de la commission qui voulaient tout régler: les finances, la remise en état ou encore la modification de l'organisation de conduite. Il aurait été judicieux de consulter la définition dans le dictionnaire du mot «catastrophe».

Tout est bien qui finit bien! M. le Commissaire du gouvernement a été clair et persuasif et a ramené la commission à la raison. La loi peut être acceptée avec ces modifications terminologiques, mais pas sur le fond concernant le rôle des préfets et l'arbitrage de l'Etat entre les communes pour la répartition des frais. Les règles et les voies de recours existent déjà.

A la suite de ces considérations, le groupe libéral-radical, dans sa grande majorité, vous propose d'entrer en matière sur la présente loi.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Ich habe eine kurze Frage, die wohl in das Eintreten gehört, ich könnte sie auch beim Artikel 9 stellen. Als jemand, der im engen Kontakt mit den reformierten Verantwortlichen für die koordinierte Seelsorge und für die Seelsorge im Katastrophenfall steht, der immer wieder mir sagt, dass er beim Staat auf taube Ohren stösst, wenn er anfragt, wie denn die psychologische und seelsorgerische Betreuung geregelt ist im Katastrophenfall, möchte ich hier die Frage stellen: Gehört diese Betreuung, die

psychologische und seelsorgerische Betreuung, nicht auch in das Gesetz, und wenn nein, wo ist sie geregelt und wie?

Le Rapporteur. Je remarque que les cinq intervenants, au nom de leur groupe, ont soutenu le projet. Peut-être une petite clarification: il est vrai que la commission a changé d'avis, mais ce n'était pas sur l'entrée en matière. En revanche, elle avait, dans un premier temps, voté un renvoi, qui s'est dissipé après discussion et à la fin, c'est par 9 voix contre 0, qu'elle a accepté de discuter de ce projet.

Ce qu'a soulevé M. de Roche est évidemment très important, «le soutien psychologique, ce que l'on appelle parfois «débriefing» après une catastrophe et là, la question s'adresse directement au commissaire du gouvernement.

Le Commissaire. Je remercie les intervenants qui ont tous soutenu ce projet de loi, pour certains groupes même à l'unanimité.

Il y avait une voix critique, celle de M^{me} Solange Berset qui regrette que l'on n'ait pas utilisé ce projet de loi de manière à apporter plus de synergies avec d'autres lois, c'est-à-dire, que l'on aurait dû régler plus de choses et profiter de l'occasion de modifier certaines autres lois.

Je pense que M. Jean-Denis Geinoz, député, a partiellement répondu à cette question. Si l'on veut trop régler de choses dans la même loi, cela n'ira pas; et surtout celle de la protection de la population chapeaute cinq piliers (la police, les sapeurs-pompiers, la santé publique, les services techniques et la protection civile). Donc ce sont toutes des lois spéciales et vouloir tout mettre dans le même panier, ce ne serait pas une bonne solution. J'admets que l'on peut améliorer certaines lois, notamment la loi sur la protection civile. Aussi j'invite M^{me} la Députée Solange Berset à déposer éventuellement une motion qui va dans le sens qu'elle désire.

Zu Herrn Daniel de Roche, was die Opferhilfe anbetrifft, die Frage lautet, ob auch die psychologische und seelsorgerische Betreuung in dieser Hilfe der lebenswichtigen Bedürfnisse eingeschlossen ist. Ich kann dem mit ja antworten. Die Bestimmung zu Artikel 9 Absatz 2 ist nicht erschöpfend, «n'est pas exhaustive», da kann man sich fragen, ob da auch die psychologische, wohl auch die seelsorgerische Versorgung unterzubringen ist. Ich meine auf jeden Fall, dass das nötig ist.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. Une petite modification a été faite à l'article 1 lettre b) pour montrer l'engagement de ces cinq organisations partenaires. La commission vous propose de mettre: «l'organisation de l'engagement des organisations partenaires en cas d'accidents et de

sinistres majeurs» – auf Deutsch «... des *Einsatzes der Partnerorganisationen*».

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à cette modification.

– Modifié selon proposition de la commission.¹

ART. 2 À 4

Le Rapporteur. Pas de remarque particulière, sinon que sont définis clairement ce qu'est «une catastrophe, une situation d'urgence et un accident».

Le Commissaire. Je n'ai pas de remarques à formuler.

– Adoptés.

ART. 5

Le Rapporteur. La commission a changé la formulation, il y avait quelques craintes auprès de représentants de communes dans la forme très affirmative que «les communes doivent concrétiser et compléter cette analyse» et la commission a recouru à une forme plus potestative: «elles *peuvent concrétiser et compléter* cette analyse»; auf Deutsch Sie *können* dises Analyse gemäss ihren Bedürfnissen *konkretisieren und ergänzen* ...

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat est d'accord de remplacer la forme impérative par la forme potestative.

– Modifié selon proposition de la commission.¹

ART. 6 À 8

Le Rapporteur. Pas de remarques.

Le Commissaire. Pas de remarques.

– Adoptés.

ART. 9 ET 9^{BIS}

Le Rapporteur. Il s'agit ici d'un article-clé. Je dirais que sans les modifications à cet article, la commission ne se serait pas ralliée à ce projet car de multiples questions ont été posées, notamment jusqu'où allaient les implications financières dans ce projet?

Il est clair qu'à un certain moment, c'est l'article 9 alinéa 3, les communes peuvent être complètement dépassées par l'ampleur des dommages. C'est pour cela que la commission, en accord avec le commissaire, vous propose de dire que *l'Etat fournit au besoin une aide complémentaire*.

Un autre problème, si plusieurs communes étaient touchées – cela peut être plusieurs communes de divers districts – comment se répartissaient les frais entre communes? On pensait que l'Etat pouvait être là un arbitre tout à fait impartial.

Ensuite, vous avez une grande question qui a été posée. A partir de quand a-t-on vraiment à faire à une catastrophe, un état de catastrophe, comme cela s'est produit dans certains pays? Là, le gouvernement s'est rallié à l'idée que le Conseil d'Etat peut déclarer un état de catastrophe et qu'à ce moment-là, le gouvernement s'adresserait au Grand Conseil par projet de décret pour pouvoir régler ces frais qui sont évidemment imprévus.

Voilà donc un peu la philosophie de cet article 9 alinéa 3 et de l'article 9^{bis} nouveau.

Le Commissaire. Effectivement, c'est une disposition-clé, que la commission a modifiée en faveur des communes ce qui a permis que ce projet de loi soit accepté à l'unanimité. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission en ce qui concerne l'article 9^{bis}; il se rallie également en ce qui concerne l'article 9 alinéa 3, première phrase «*L'Etat fournit au besoin une aide complémentaire*». En revanche, il s'oppose à la deuxième phrase qui prévoit que l'Etat règle en outre la répartition des frais entre les communes concernées». Le Conseil d'Etat trouve qu'il n'y a pas de raison de s'écarter du système de la règle, c'est-à-dire, que c'est d'abord le préfet et, ensuite, le Tribunal cantonal qui tranche ces questions. Normalement, il y aura des discussions entre les différentes communes, – admettons qu'il y a deux ou trois communes concernées – chaque commune doit fournir pour ses habitants l'aide aux victimes, comme on l'a vu. Si plusieurs communes sont concernées et qu'il y a un litige, ce que je n'espère pas, à notre avis ce n'est pas au Conseil d'Etat de fixer la clé de répartition, mais plutôt si les communes ne s'entendent pas, il appartient au préfet de le faire et ensuite, on pourra porter ce litige devant le Tribunal cantonal comme cela est prévu dans la loi sur les communes.

de Reyff Charles (PDC/CVP, FV). A l'article 9 alinéa 1, le Conseil d'Etat parle d'une aide d'urgence aux victimes des catastrophes apportée par les communes. Certes dans les explications, on nous parle de besoins vitaux. Toutefois, on ne définit pas ce qu'est l'aide d'urgence en termes de «durée». Je pense-là particulièrement au relogement. Qu'elle est la responsabilité d'une commune en termes de «durée», de reloger ses habitants: un jour, deux jours, dix jours ou jusqu'à rétablissement de la situation?

Et j'ai une question supplémentaire à poser: que se passe-t-il si la zone ne peut plus être habitée?

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Ich möchte eigentlich nur zu Protokoll geben, dass unter lebensnotwendigen Bedürfnissen und medizinischer Betreuung eben auch die psychologische ausdrücklich gemeint ist. Meine Kollegin Marie-Thérèse Weber-Gobet hat gesagt, ich solle eine Eingabe machen. Ich denke, das würde eine Notfall- oder eine Katastrophenübung, die möchte ich jetzt nicht machen. Aber ich möchte zu Protokoll geben, dass dies ausdrücklich mit eingeschlossen ist, bei dem, wie Hilfe, Notfallhilfe, definiert wird.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2034 à 2037.

Le Rapporteur. Je constate que nous avons une divergence par rapport à la séance de la commission sur l'article 9: on avait pensé, pour la deuxième phrase, que cela pouvait concerner, par exemple des communes de plusieurs districts, ce qui pourrait compliquer le problème.

Personnellement, je maintiens ici l'avis de la commission et je vous propose de laisser à l'Etat, le soin de jouer à l'arbitre, pour la répartition des frais.

Le Commissaire. Zunächst zur leichteren Frage von Herrn Grossrat de Roche.

Ich habe schon in der Eintretensdebatte gesagt, und ich wiederhole es: Ich nehme dieses Risiko, auch für den Staatsrat zu sprechen, dass die psychologische und die seelsorgerische Betreuung dazu gehören, auch wenn sie nicht namentlich aufgeführt sind.

A la question de M. le Député de Reyff, il est difficile de répondre, sur quelle durée doit-on offrir à ces victimes un hébergement, un logement?

Je pense qu'il faudrait juger de cas en cas. Normalement, une aide d'urgence c'est vraiment urgent, c'est-à-dire quelques jours, quelques semaines éventuellement, mais il faudra trouver après une solution car on ne pourra pas pérenniser cette situation d'urgence.

Cela dépend aussi du genre de la catastrophe. S'il s'agit d'une inondation, c'est peut-être pour quelques jours, quelques semaines, comme on l'a vu dans la vallée du Gottéron. En revanche, si c'est une grande catastrophe où les maisons sont détruites, à ce moment-là il y aurait lieu de prévoir une aide beaucoup plus longue, mais à ce moment-là, il y a l'Etat qui fournira au besoin une aide complémentaire. C'est le cas de l'article 9 alinéa 3. L'Etat devrait intervenir peut-être par le biais d'un décret qui vous serait soumis.

A mon avis, ce n'est pas possible de répondre précisément à cette question, en l'état.

Le Président. Pour cet article 9 uniquement, il y a les alinéas 1 et 2 qui ne causent aucune difficulté.

Quant à l'alinéa 3 tel qu'il est proposé par la commission, le Conseil d'Etat s'y rallie, mais uniquement pour ce qui concerne la 1^{re} phrase.

– Au vote, l'alinéa 3 de l'article 9 est accepté selon la version bis par 52 voix contre 26. Il n'y a pas d'abstentions.

– Art. 9 alinéa 3 (nouveau) adopté selon proposition de la commission.¹

Le Président. Quant à l'article 9^{bis}, celui-ci est accepté tacitement tel que proposé par la commission, comme il n'y a pas de modifications et de commentaires particuliers.

– Art. 9^{bis}(nouveau) adopté selon proposition de la commission.¹

– Adopté.

ART. 10

– Adopté.

ART. 11

Le Rapporteur. La commission s'est montrée soucieuse de l'information qui est donnée à la population. Donc elle vous propose d'ajouter à l'alinéa 3 lettre d) nouvelle, en français «*il assure l'information de la population*» et en allemand: *Es stellt die Information der Bevölkerung sicher.*

Il y a encore de petites modifications rédactionnelles en allemand pour les lettres a), b) et c).

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à la version de la commission.

– Modifié selon proposition de la commission.¹

ART. 12

Le Rapporteur. Pas de remarques.

Le Commissaire. Pas de remarques.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Si quelqu'un d'entre vous connaît l'adresse d'un capucin exorciste, je serais très amateur puisque le sort semble s'acharner contre moi; je me bats uniquement pour des amendements à des heures tardives, à la limite du quorum. La nature de mon amendement, la grippe aviaire, la fièvre aphteuse, une guerre, une inondation, un tremblement de terre ont une implication directe sur la santé des animaux et par le biais des épizooties, une implication sur la santé et surtout sur les mouvements de la population.

Le spécialiste doit être présent dès les premières heures suivant l'événement, afin d'éviter des erreurs qui peuvent être lourdes de conséquences. On ne peut et j'insiste, dans le cadre de cet organigramme se priver de sa compétence. Il est important de reconnaître que le vétérinaire a un rôle primordial au niveau de la santé publique. L'intégrer directement à l'état-major permettra à un soldat du train peu habitué aux exercices d'état-major de s'y habituer dès le départ.

Si vous voyez sur ma proposition, une possibilité «e^{bis}» et une possibilité «h» qui a été biffée, c'est simplement dans l'organigramme pour savoir, si on met le ou la vétérinaire cantonal-e tout à la fin ou après le médecin cantonal. Mon cœur bat pour mettre ceci juste après le médecin cantonal.

Une opposition a été faite lors de la discussion au niveau au groupe, en disant que la volonté de la commission était de limiter de créer un méga état-major pour la gestion des crises. Or, je ne pense pas que l'adjonction d'un seul représentant supplémentaire va créer un groupe d'une grandeur inacceptable.

Malgré les circonstances, malgré l'absence du capucin exorciste, je vous remercie de soutenir mon amendement.

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). J'aimerais juste dire que le groupe démocrate-chrétien ou ce qu'il en reste, soutiendra dans sa grande majorité cet amende-

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2034 à 2037.

ment, c'est-à-dire l'arrivée du médecin des animaux dans l'organe de conduite cantonal.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Par rapport à cet amendement, il est bien évident que l'on peut rajouter un nombre impressionnant de spécialistes qui auront tous leur place pour pouvoir intervenir.

J'aimerais simplement vous rappeler que l'alinéa 4 de l'article 12 précise que «l'organe cantonal de conduite s'adjoit selon la nature de l'événement les chefs et les spécialistes des autres services concernés».

On pourrait aussi parler du vétérinaire cantonal, du chimiste cantonal, du chef de service des biens culturels, qui ont tous, à mon avis, leur importance. Donc, c'est dans un esprit de simplification que je vous demande de ne pas soutenir cet amendement.

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). Man hat gesagt, man könnte beliebig anfügen, man könnte auch noch wegnehmen. Ich sehe nicht ein, wieso in Gesundheitsfragen der Kantonsarzt in der Liste figuriert und der Veterinär nicht? Denken Sie an die Seuchenbekämpfung, zum Beispiel an beginnende Seuchen. Im Gegensatz zum Kantonsgeologen, der auf den Platz kommt, wenn das Ereignis bereits durch ist, können wir beginnende Ereignisse haben, ich denke an die Bilder aus England, zum Beispiel bei der Maul- und Klauenseuche. Ich bin der Auffassung, dass es von Vorteil wäre, den Kantons-tierarzt von Anfang an im Krisenstab zu haben und unterstütze diesen Antrag.

Le Rapporteur. Nous avons discuté de tels amendements au sein de la commission. Or, je tiens à préciser que la commission n'a rien contre le vétérinaire cantonal, ni à l'article 15 contre les préfets en général.

Maintenant pour ce qui est du fond, il faudrait imaginer que cet organe cantonal de conduite doit être un organe assez petit où il faut assurer la permanence et donc des suppléances. Il a été calculé que si l'on voulait mettre tous les spécialistes, plus ou moins indispensables selon les cas, il faudrait un organe avec une vingtaine de personnes et cela est probablement ingérable! Pensez une vingtaine de personnes, plus une vingtaine de suppléants, cela donnerait un petit parlement. C'est pour cela qu'au sein de la commission, on en a discuté et l'amendement qui était présenté en commission prévoyait de mettre le chimiste cantonal, le vétérinaire cantonal, le responsable des biens culturels. Or, il y a de nombreux cas où cet état-major doit se réunir et où ces spécialistes ne sont pas indispensables. Si bien qu'en commission, l'amendement en question avait été retiré, on avait réussi à convaincre les membres, comme l'a dit M^{me} Berset, l'article 12 alinéa 4 permet bien sûr, à l'organe cantonal de conduite de s'adjoindre les services des spécialistes nécessaires.

Par conséquent, je vous demande, au nom de la commission, de combattre cet amendement parce que si l'on met le vétérinaire cantonal, il n'y a pas de raison que l'on ne mette pas d'autres spécialistes tout aussi indispensables.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat vous invite également à rejeter cette proposition d'amendement.

La commission a été saisie d'un amendement similaire qui voulait introduire non seulement le chimiste cantonal, le vétérinaire cantonal, mais aussi un responsable des biens culturels. Cette proposition a été retirée par son auteur, lequel a été convaincu après avoir écouté les explications, que cela n'était pas nécessaire, mais plutôt contre-productif.

En effet, la volonté du Conseil d'Etat était de disposer d'un organe de conduite de taille restreinte et surtout disponible en permanence. Si toutes les compétences spécialisées devaient y être représentées, l'organe devrait compter une vingtaine de membres, ce qui est beaucoup trop!

Quant à la disposition de l'alinéa 4 elle dit: «l'organe cantonal de conduite s'adjoit», c'est donc impératif, et ce n'est pas il peut s'adjoindre «selon la nature de l'événement les chefs ou les cheffes et les spécialistes des autres services concernés». De cas en cas, il faudra s'adjoindre le médecin cantonal, le responsable des biens culturels, mais on ne souhaite pas qu'il y ait une vingtaine de personnes et que ces spécialistes soient là en permanence lors d'exercices.

Und, Herr Grossrat Bapst, ich glaube, wir müssen da eine Unterscheidung machen zwischen der Humanmedizin, dem Kantonsarzt, und der Veterinärmedizin. Der Veterinär ist absolut notwendig in den Fällen, die Sie genannt haben, also Pandemie, Vogelgrippe, SARS, usw., vielleicht auch wenn es eine Seuche gibt bei Überschwemmungen. Hingegen bei einem Felssturz, bei einem Flugzeugabsturz, bei einem Erdbeben oder bei x anderen Ereignissen ist sein Beizug nicht unbedingt erforderlich. Ich glaube, die Lösung, die wir vorschlagen, ist eine Lösung à la carte und ich bitte Sie, den Vorschlag, wie die Kommission es einstimmig gemacht hat, abzulehnen.

– Au vote, l'amendement de M. Butty (ajout d'une let. e^{bis}) est refusé par 47 voix contre 28. Il y a 1 abstention.

– Adopté.

ART. 13

– Adopté.

ART. 14

Le Rapporteur. Pas de remarques.

Le Commissaire. Pas de remarques.

de Reyff Charles (*PDC/CVP, FV*). Dans le cadre des fonctions de l'organe cantonal, il a été ajouté à l'art. 11, avec l'accord du Conseil d'Etat, la notion d'information de la population. Cela est pour moi une bonne chose!

Toutefois, je pense qu'il est nécessaire d'imposer également à l'organe cantonal, d'informer non seulement la population, mais en cas d'événement, d'informer les autorités communales, qui, elles, aussi ont des décisions à prendre.

Ainsi je propose un nouvel alinéa 5, à l'article 14, dont la teneur est la suivante: «Il informe régulièrement les

communes concernées de l'évolution de la situation et des décisions prises.»

Le Rapporteur. Cet amendement n'a pas été discuté en commission. Néanmoins je constate que la commission, elle, à l'article 11, voulait une information de la population, cette proposition émane d'elle. Dès lors, à titre personnel, je n'espère pas trahir le sentiment de mes collègues de la commission, sinon ils me fusilleront à la sortie, je pense que l'on peut se rallier à l'amendement de M. de Reyff.

Le Commissaire. Effectivement, la commission a ajouté à l'article 12, un nouvel alinéa qui demande que la population soit régulièrement informée et je pense que c'est une amélioration de la loi, si on dit également que les communes doivent être régulièrement informées.

Il y a juste la notion indéterminé de l'adverbe «régulièrement», qu'est-ce que cela veut dire? «Régulièrement» signifie une fois par mois, une fois par année? Là, il faut être clair: en cas de besoin, cela peut-être chaque jour, même toutes les deux, voire trois heures. Donc on est bien au clair sur la définition de «régulièrement». Autrement, je me rallie.

– Modifié (alinéa 5 nouveau adopté selon l'amendement de Reyff qui stipule:

Il informe régulièrement les communes concernées de l'évolution de la situation et des décisions prises).

ART. 15

Le Rapporteur. Cet article a fait couler beaucoup d'encre et de salive au sein de la commission. Il y a eu plusieurs variantes. Certains voulaient biffer tout l'article en disant que de toute façon c'était dans la loi sur les préfets. D'autres voulaient inscrire que le préfet est le représentant, etc. de l'autorité de la protection de la population dans le district.

Pour finir, après moult discussions, la commission, tout en reconnaissant que le préfet est responsable de la sécurité dans son district, vous propose quelques modifications, notamment de biffer l'alinéa 1 parce qu'il nous semblait enfoncer une porte ouverte, et à l'alinéa 3, de changer un peu la chose. «Il dispose de» gênait un peu la commission parce que cela signifiait qu'il commandait, qu'il ordonnait, d'après nous, à cet organe cantonal de conduite – bien sûr, on ne veut pas du tout écarter le préfet de cet organe – et on propose au plenum de *collaborer*, une collaboration avec l'organe cantonal de conduite.

Voilà le travail de la commission.

Le Commissaire. Il faut bien distinguer la question de fond de la question de forme. L'alinéa premier a été biffé puisque cette compétence ou cette obligation est déjà contenue dans la loi sur les préfets. C'est une question pédagogique de savoir si on veut le répéter ici ou pas! Le Conseil d'Etat s'est rallié à la proposition de la commission.

En ce qui concerne l'alinéa 3, la question est de savoir s'il est le chef, s'il dispose de cet organe de conduite

ou s'il collabore. Le Conseil d'Etat était d'accord qu'il collabore avec l'instance de conduite cantonale et pas l'inverse. Ce n'est pas le préfet qui dispose de l'instance cantonale. Je vous prie donc de suivre la version de la commission à laquelle le Conseil d'Etat se rallie.

Buchmann Michel (PDC/CVP, GL). J'ai déposé un amendement qui demande que *le Grand Conseil soutienne la proposition initiale du Conseil d'Etat*. Nous avons entendu maintenant que ce dernier l'abandonne en se ralliant à l'article 15^{bis} de la commission. Je trouve que la première version du Conseil d'Etat est bien meilleure et se justifie.

Je rappelle que dans cette version initiale le Conseil d'Etat nomme les préfets comme autorité de protection de la population en plus de leurs responsabilités en matière de sécurité. Les arguments que je développe pour défendre cette idée sont de deux types.

D'abord, au début de l'alinéa 3, je vois le premier argument pour soutenir le retour à la version initiale. En effet, il y est dit: «*En cas d'événement limité à son district*». C'est bien de ça qu'il s'agit; le préfet a la responsabilité. Dans le cadre de son district, en parfaite concordance finalement avec la loi sur les préfets, les préfets sont responsables. Je peux très bien m'imaginer que, dans le cadre d'une catastrophe cantonale, l'organe cantonal de conduite dirige la manœuvre en collaborant avec les préfets. En revanche, lors d'un événement limité à un district, c'est l'inverse qui doit naturellement se passer avec le préfet comme autorité de protection dans son district et l'organe de conduite se mettant à sa disposition. Imaginons, par exemple, un incendie touchant plusieurs bâtiments sur la partie gauche de la rue qui nous amène au château à Gruyères. La préfecture étant alertée, pouvez-vous imaginer le préfet de la Gruyère appeler le responsable de l'organe de conduite à Fribourg, peut-être un dimanche matin, lui demandant de prendre en charge le problème, d'agir en lui offrant sa collaboration? Est-ce que vous arrivez à imaginer une situation pareille? A mon avis, cela n'est pas possible!

Le deuxième argument est lié à la prise de responsabilité en cas de mauvaise décision de la part du responsable de l'organe cantonal de conduite parce que, dans le cadre d'une mauvaise décision avec une catastrophe qui prend de l'ampleur, celui-ci serait responsable et plus le préfet. Dans ces conditions, des propriétaires lésés pourraient tout à fait porter plainte contre le fonctionnaire représentant l'organe cantonal de conduite et ne pas se reporter sur le plan politique au préfet qu'ils ont eux-mêmes élu. J'ai entendu, par ailleurs, que ce serait le manque de confiance de certains commissaires à l'égard de certains préfets élus qui aurait provoqué une majorité au sein de la commission en faveur de l'article tel qu'il est formulé à l'article 15 version bis. Je veux quand même rappeler que dans certains districts, nous avons élu des préfets très efficaces, compétents et parfaitement capables de disposer d'un organe de conduite, de diriger et de collaborer avec un organe cantonal de conduite lors d'événements graves arrivant dans les frontières de leur district et c'est bien le problème de cet article 15.

Je vous demande donc de soutenir ma proposition de revenir à l'article du Conseil d'Etat tel qu'il était formulé initialement et de soutenir cet amendement.

Grandjean Denis (*PDC/CVP, VE*). Dans le cadre de l'article 15 de cette loi, il est très important de garder le projet initial avec les compétences du préfet. En effet, l'article 15 selon le projet initial, premier alinéa, donne le devoir au préfet d'être l'autorité de protection de la population dans le district. A l'alinéa 3, le pouvoir est donné à ce même préfet de disposer de l'organe de conduite et d'ordonner les mesures qui relèvent de son autorité.

Le Conseil d'Etat reste l'autorité qui chapeaute le tout, mais le préfet est la personne qui doit être désignée comme responsable dans le cadre de son district. En effet, un sinistre ou un accident majeur durera plusieurs jours ou mois avant le rétablissement complet et le préfet, étant sur place et connaissant les lieux et la population, est le mieux à même de suivre l'événement, afin que l'issue soit la plus favorable possible tant du côté humain que du côté matériel.

Je vous demande d'accepter l'article 15 selon la version initiale du Conseil d'Etat.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Le groupe libéral-radical demande aussi que l'on revienne au texte initial. Tout d'abord, il y a un détail formel, c'est que si vous enlevez le premier alinéa, le deuxième alinéa commencera par un «*Il*» et ça c'est une manière de rédiger qui n'est pas admissible dans une loi.

Ensuite, j'ai appris avec plaisir que si la commission avait supprimé cet alinéa 1, ce n'était pas par méfiance vis-à-vis du préfet, mais parce qu'il y avait déjà cette compétence mentionnée dans la loi générale de la préfecture. Or, je vous rappellerai un principe de droit qui dit qu'une loi spéciale déroge à une loi générale. En ne mettant pas la compétence ici, en ne rappelant pas, on pourrait très bien – et on devrait – interpréter qu'on ne veut pas cette compétence justement dans cette loi, qui est une loi spéciale par rapport à la loi sur la préfecture.

Donc, comme vous nous avez dit que ce n'était pas par méfiance, mais simplement parce que cela vous paraissait inutile, je vous dis non. Si vous voulez vraiment que le préfet reste compétent en cette matière, il faut le mettre là parce que, autrement, on dira qu'on a voulu éliminer cette compétence. Or, qui voudrait que le préfet, qui a l'habitude de gérer son district, ne soit pas le rouage naturel qui doit s'occuper lorsqu'il y a des problèmes dans son district?

C'est la raison pour laquelle on revient à la même chose, au même but que vous recherchez, mais cela évitera toute difficulté d'interprétation. Il faut remettre la compétence du préfet, la rappeler à cet alinéa 1.

Schuwey Jean-Claude (*PDC/CVP, GR*). Lorsqu'au mois de février 1999, nous avons eu plus de 1,5 m de neige chez nous, dans la vallée, on a dû fermer la route avec la collaboration des services de la route et on a dû évacuer des personnes. Et là nous étions contents d'avoir le préfet comme organe de référence et de décision, bien sûr en collaboration avec la colonne de se-

cours, avec la protection civile, avec les samaritains et toute personne qui était engagée dans cet événement. Dès lors, il me semble nécessaire que le préfet reste la personne compétente dans de telles circonstances.

Je soutiendrai donc l'amendement de M. Buchmann et je vous demande d'en faire autant.

de Reyff Charles (*PDC/CVP, FV*). Je soutiendrai également le retour à la version initiale en confirmant qu'effectivement le préfet est et doit rester la courroie de transmission et le premier interlocuteur des communes. Il est donc logique qu'il puisse et qu'il doive s'engager. D'ailleurs, l'ORCAF actuelle pratique déjà ainsi. J'en veux pour preuve, non pas un incendie fictif à Gruyères, mais les événements de cet été auxquels M. le Commissaire du gouvernement a déjà fait allusion. Cet été, lorsque l'organe cantonal a été dissous, c'est bien le représentant de la préfecture de la Sarine qui a repris la conduite, même s'il n'en avait pas reçu le mandat formel, et c'est à lui que s'adressaient les communes de Fribourg et de Tâfers pour continuer les opérations. Sans l'intervention de la préfecture dans cet exemple-là, nous nous serions retrouvés un peu seuls sur le terrain!

Je soutiendrai donc le rétablissement de la version proposée par le Conseil d'Etat.

Le Rapporteur. Le rapporteur de la commission est un petit peu sceptique parce qu'il n'a pas entendu beaucoup d'interventions en faveur de la version de la commission.

Disons tout de même que sur le fond, nous sommes d'accord. Maintenant, il y a des problèmes formels de savoir comment on doit l'exprimer.

Je défends quand même ici la version de la commission.

Le Commissaire. A M. le Député Buchmann, je lui signale que ce n'est pas à cause d'un manque de confiance de certains commissaires du gouvernement face aux préfets qu'on a introduit cette disposition, puisque le Conseil d'Etat ne vous l'a pas proposé. Ce n'est donc pas le gouvernement. C'était en séance de commission que cela a été introduit.

Maintenant, en ce qui concerne l'alinéa premier, j'ai déjà dit que c'est une question d'ordre pédagogique. Je dirais à M^{me} la Députée de Weck que c'est clair, *lex specialis derogat legi generali*, mais ici on ne déroge pas, on ne déroge pas du tout, puisqu'on ne dit rien. Si vous lisez le message à l'article 15, on dit: «*Le préfet est l'autorité chargée de veiller à la sécurité dans le district*». Cela reste à ce titre, il exerce dans le domaine de la protection de la population les fonctions qui lui sont attribuées par la loi sur les préfets, par la loi sur les communes et par la législation spéciale. Donc, il est clair qu'on ne s'écarte pas de ces lois-là, de ces lois spéciales! Maintenant, si on veut le répéter, personnellement, cela ne me gênerait pas. De toute façon, j'avais le mandat du Conseil d'Etat de renvoyer à la législation spéciale, de dire que le préfet reste le chef de la sécurité. Si vous voulez le remettre au premier alinéa, cela ne me gêne pas.

En ce qui concerne l'alinéa 3, le préfet «dispose» ou le préfet «collabore» avec la conduite, cela pourrait induire en erreur. Disposer, est-ce que cela signifie qu'il pourrait commander? Non, ce n'est pas mon avis. Il dispose, il peut faire appel à cette instance, mais ce ne sera pas lui qui commande en principe. C'est là un peu la différence que la commission a voulu préciser en disant «*il collabore*» avec l'organe de conduite. Puisque le Conseil d'Etat s'est rallié à la proposition de la commission, je reste également à la proposition de la commission et je maintiens la version du projet bis.

– Au vote, l'article 15 (version bis) opposé à la version initiale du Conseil d'Etat est refusé par 45 voix contre 26. Il y a 2 abstentions.

– Adopté.

ART. 16

Le Rapporteur. Il y a une petite modification rédactionnelle en allemand. Le «*erlassen*» ne semblait pas convenir et on l'a remplacé à l'article 16 alinéa 1 par «*Die Gemeinden stellen die Organisation sicher*».

Le Commissaire. Der Staatsrat ist einverstanden. On est d'accord avec cette modification rédactionnelle.

– Adopté (modification rédactionnelle de la version allemande).

ART. 17 ET 18

Pas de remarques.

– Adoptés.

ART. 19

Le Rapporteur. La commission a constaté qu'elle a raté un cas dans l'organisation intercommunale et elle vous propose d'ajouter en français: «*Ou si les communes ont formé une association, du comité de direction*». Même chose en allemand, et ainsi on recouvre tous les cas possibles de collaboration intercommunale.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie et remercie la commission d'avoir comblé cette lacune dans le projet initial.

– Modifié selon proposition de la commission.¹

ART. 20, 21 ET 22

– Adoptés.

ART. 23

ART. 17A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. A l'article 23, concernant l'article 17a, j'ai reçu un document du Service de législation qui nous demande à l'alinéa 4 d'ajouter, à «*Il coopère avec l'organe de conduite*», la précision «*en matière de protection de la population*». En allemand: «*Es ar-*

beitet mit dem kantonalen Führungsorgan *im Bereich des Bevölkerungsschutzes* zusammen». J'ai consulté les membres de la commission et ils se rallient à cette pure modification technique et rédactionnelle.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie également à cette adjonction.

– Modifié rédactionnellement.

ART. 24 À 26

Le Rapporteur. Pas de remarques particulières, tout en relevant que tout le secteur de la santé ici est un progrès.

Le Commissaire. Pas de remarques.

– Adoptés.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Le Président. Nous sommes arrivés à la fin de la première lecture.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Personnellement, je m'opposerai à la deuxième lecture aujourd'hui, notamment par rapport à la décision qu'on a prise à l'article 15 où on a repêché sans autre discussion l'alinéa 4, par exemple.

Berset Solange (PS/SP, SC). J'allais vous proposer de ne pas faire la deuxième lecture aujourd'hui, eu égard à cet alinéa 4 parce que je vais demander qu'il y ait deux votes à l'article 15, un pour l'alinéa 1 et un pour l'alinéa 4.

Donc, je demande que la deuxième lecture soit reportée.

Le Président. La deuxième lecture n'aura donc pas lieu aujourd'hui. Elle aura lieu ultérieurement, à voir en fonction des disponibilités du programme et de M. le Commissaire du gouvernement.

Récusation

Le Président. Je vous donne lecture ici de la procédure concernant les récusations. La personne qui se trouve dans un cas de récusation avise sans retard la présidence du Grand Conseil ou de la commission et en indique le motif. Elle quitte la salle de séance pour la durée de l'examen de l'objet concerné après l'annonce de la présidence à ce sujet. La récusation est contresignée au rôle du procès-verbal.

Cette récusation provient de M. le Député Bruno Jendly qui est président de la commission d'estimation et qui se récusé pour l'examen du projet de loi N°39.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2034 à 2037.

Projet de loi N° 39
modifiant la loi sur l'assurance des bâtiments
contre l'incendie et les autres dommages (durée de
fonction des membres des commissions de taxation
de district)¹

Rapporteur: **Jean-Claude Schuwey** (PDC/CVP, GR).
 Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité
 et de la justice.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission a pris connaissance et a examiné le message concernant la loi modifiant la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages (durée de fonction des membres des commissions de taxation de district).

La législation sur l'assurance des bâtiments a institué des commissions de taxation de district. Ces commissions, composées de membres, d'un vice-président et d'un président, ont pour tâches essentielles de procéder à la taxation des bâtiments déterminant la valeur assurée, évaluation des dommages causés par des sinistres. Les présidents et vice-présidents exercent une fonction prépondérante dans le traitement des sinistres et ils exercent une activité qui nécessite une formation spécifique. Par ailleurs, le système choisi pour la taxation des bâtiments permet à la collectivité de disposer d'un service de qualité et de proximité.

Le Commissaire. La loi de 1982 réglant la durée des fonctions publiques accessoires m'est chère puisque c'est une loi que j'ai votée dans ma première année comme député.

Tous les principes souffrent d'exceptions. Je suis d'accord que les exceptions doivent vraiment rester des exceptions. Je comprends la peur de certains députés qui disent qu'on aura un effet domino. On commence ici, et ensuite il y aura d'autres exceptions. Mais qu'est-ce qui fait que la situation est tellement particulière que nous proposons ici une exception au principe. Il n'est pas contesté, il faut bien le dire, que l'Etablissement cantonal des assurances des bâtiments, comme l'OCN, comme Bellechasse, comme d'autres établissements, sont soumis et resteront soumis à cette loi. Cela signifie qu'on ne peut pas siéger plus de quatre périodes au conseil d'administration de l'ECAB; d'ailleurs, il y a trois démissions cette année. Mais la commission de taxation de district, est-ce vraiment une commission? Normalement, une commission est une commission consultative, une commission d'examen, une commission de surveillance, un conseil de santé, alors qu'ici il s'agit plutôt d'experts techniques. Leurs tâches, au nombre de six selon la loi, consistent dans l'estimation de bâtiments neufs ou rénovés, et l'estimation également d'une taxe de sinistre. Ces gens-là sont plutôt des experts. Contrairement à la composition des autres commissions, on fait abstraction de leur appartenance politique. On ne regarde pas si c'est une femme ou un homme. On ne tient pas compte de la question des générations. Il faut simplement que ce soit des experts

en bâtiment. Je souligne que c'est la seule commission dont les postes sont publiés et mis au concours dans la Feuille officielle et dans d'autres journaux. Cela démontre bien que ce ne sont pas vraiment des membres d'une commission.

Es wird eine öffentliche Ausschreibung gemacht, dass gibt es meines Erachtens in keiner anderen Kommission.

Ces estimateurs apportent des prestations aux clients, aux payeurs des primes, c'est-à-dire aux propriétaires. Selon la loi, ils ont différentes attributions que j'ai déjà énumérées. Ils doivent décider à trois membres, donc il y a toujours le président ou le vice-président avec deux autres taxateurs. Il y a également des décisions présidentielles à prendre par le président ou le vice-président.

Les présidents et vice-présidents suivent une formation spéciale et également une «Weiterbildung» qui coûte assez cher à l'ECAB. Ils ont une infrastructure à la maison. Ils ont une secrétaire et une infrastructure informatique. La question est de savoir si seize ans d'estimateur cela suffit ou si cela ne suffit pas. Il faut voir le côté pratique, l'expérience pratique. On entre normalement à l'âge d'environ quarante ans comme taxateur, comme estimateur. On reste ensuite quelque huit ans taxateur. Après, on devient vice-président. Ainsi à cinquante-deux ans on devient président et à cinquante-six ans, on devrait arrêter, alors que justement c'est à ce moment-là qu'on est rôdé, on a toutes les compétences nécessaires. Or, c'est ce fait-là que vise la modification de la loi. C'est dommage que quelqu'un, à cinquante-six ans par exemple, doive partir. On aimerait simplement dire que quand on est nommé président ou vice-président, on met le compteur à zéro et la période recommence, mais avec deux limites, à savoir l'impossibilité de siéger plus de seize périodes comme estimateur, vice-président et président et la limite d'âge, contrairement à la règle générale, ici elle est réintroduite. A soixante-cinq ans, c'est terminé! C'est aussi une question de physique. Il faut monter sur des échelles, il faut visiter les bâtiments, les constructions. Là, nous avons estimé, pour faire un contrepoids, qu'on doit s'arrêter à soixante-cinq ans. Avec la commission, dans sa grande majorité, je vous prie d'entrer en matière et de voter cette loi.

Elections

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

Deux suppléantes du juge de paix du cercle de la Sarine, en remplacement de M. Tissot

Bulletins distribués: 86; rentrés: 79; blanc: 1 nul: 1; valables: 77; majorité absolue: 39.

Ont obtenu des voix et sont élues *M^{mes} Violaine Monnerat* et *Wanda Suter*, par 72 voix. Il y a 5 voix éparses.

Deux suppléantes de la juge de paix du cercle de la Sarine, en remplacement de *M^{me} Suter*

¹ Message pp. 2077 ss.

Bulletins distribués: 87; rentrés: 86; blanc: 1 nul: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Ont obtenu des voix et sont élus *M^{me} Violaine Monnerat* et *M. Francis Schwarz*, par 72 voix. Il y a 13 voix éparses.

Un suppléant de la juge de paix du cercle de la Sarine, en remplacement de *M^{me} Monnerat*

Bulletins distribués: 86; rentrés: 82; blancs: 6; nul: 0; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élu *M. Pierre-André Tissot*, par 75 voix. Il y a 1 voix éparses.

Un suppléant du juge de paix du cercle de la Singine, en remplacement de *M. Schwarz*

Bulletins distribués: 91; rentrés: 87; blancs: 3; nul: 1; valables: 83; majorité absolue: 42.

Ont obtenu des voix et sont élues, *M^{mes} Wanda Suter* et *Claudine Lerf-Vonlanthen*, par 64 voix. Il y a 19 voix éparses.

Un suppléant du juge de paix du cercle de la Gruyère, en remplacement de *M^{me} Grandjean*

Bulletins distribués: 88; rentrés: 80; blancs: 3; nul: 0; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élu *M. Jean-Joseph Brodard*, par 76 voix. Il y a 1 voix éparses.

Un-e suppléant-e du juge de paix du cercle de la Gruyère, en remplacement de *M. Brodard*

Bulletins distribués: 85; rentrés: 79; blancs: 4; nul: 0; valables: 75; majorité absolue: 38.

A obtenu des voix et est élue *M^{me} Marie-Andrée Grandjean*, par 75 voix.

Deux suppléant-e-s de la juge de paix du cercle du Lac, en remplacement de *M^{me} Lerf-Vonlanthen*

Bulletins distribués: 90; rentrés: 87; blancs: 3; nul: 0; valables: 84; majorité absolue: 43.

Ont obtenu des voix et sont élus *M^{me} Wanda Suter* et *M. Francis Schwarz*, par 70 voix. Il y a 14 voix éparses.

Une suppléante de la juge de paix du cercle de la Glâne, en remplacement de *M^{me} Bourqui*

Bulletins distribués: 85; rentrés: 77; blancs: 2; nul: 0; valables: 75; majorité absolue: 38.

A obtenu des voix et est élue *M^{me} Sylviane Sauteur*, par 75 voix.

Un suppléant de la juge de paix du cercle de la Broye, en remplacement de *M^{me} Sauteur*

Bulletins distribués: 84; rentrés: 78; blancs: 2; nul: 0; valables: 76; majorité absolue: 39.

A obtenu des voix et est élu *M. Patrick Nicolet* par 76 voix.

Un suppléant du juge de paix du cercle de la Veveyse, en remplacement de *M. Nicolet*

Bulletins distribués: 80; rentrés: 76; blancs: 8; nul: 0; valables: 68; majorité absolue: 35.

A obtenu des voix et est élue *M^{me} Jacqueline Bourqui*, par 68 voix.

Un suppléant pour la justice de paix du cercle de la Sarine

Bulletins distribués: 75; rentrés: 69; blancs: 6; nul: 1; valables: 62; majorité absolue: 32.

A obtenu des voix et est élu *M. Florian Felder*, par 44 voix. Il y a 18 voix éparses.

Projet de loi N° 39 (suite)

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat die Botschaft Nr. 39 geprüft und ist für Eintreten. Im Gesetz vom 22. September 1982 betreffend öffentlicher Nebenämter ist die Amtsdauer auf maximal vier Amtsperioden beziehungsweise 16 Jahre beschränkt. Heute ist die Situation anders, denn die KGV ist ein Privatbetrieb mit Staatsgleichheit. Die Schätzungskommission, beziehungsweise deren Präsident und Vizepräsident, ist eine technische beziehungsweise eine Fachkommission mit einer vorgehensspezifischen Ausbildung. Es liegt also auf der Hand, dass der Präsident und der Vizepräsident sehr grosse Erfahrung auf dem Gebiet der Brandtechnik, aber je länger je mehr auch der Elementarschäden an den Tag bringen. Wir sind auch betreffs Titeländerung einverstanden. Zu Artikel 22 Absatz 1 bis haben Kollege de Roche und ich einen Änderungsantrag hinterlegt. Mit diesen Bemerkungen wird die Fraktion dem Gesetz mit dem Änderungsantrag zustimmen.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du message du Conseil d'Etat et du projet de loi modifiant la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages, avec beaucoup d'intérêt.

Le groupe soutient unanimement l'entrée en matière et accepte ce projet de loi dans sa version bis. Une dérogation de la législation réglant la durée de la fonction publique accessoire pour les présidents et les vice-présidents des commissions de taxation, prolongée de quatre périodes à un maximum de six périodes, nous paraît justifiée pour la raison suivante. Les présidents et les vice-présidents commencent toujours leur fonction comme taxateurs. Après avoir fait leurs expériences sur le terrain, ils gradent bien plus tard. Ils ont la possibilité limitée de faire valoir leurs compétences. La formation de président et de vice-président des commissions de taxation coûte cher, environ 50 000 francs pour l'ECAB. Il faut la rentabiliser au mieux, même

si les professionnels sont déjà au bénéfice de connaissances professionnelles étendues, ils ont besoin d'une formation spécifique pour l'exercice de la fonction de président et vice-président, notamment en maniement de l'outil informatique. Ils exercent certaines tâches supplémentaires, essentiellement d'organisation et de coordination. Ces personnes sont des experts en matière de taxation des nouveaux bâtiments ainsi que pour les dégâts. Ce sont des gens de métier, souvent des indépendants encore jeunes, qui sont disponibles pour faire ce travail. S'ils ne sont plus autorisés à poursuivre ce mandat, leur expérience sera perdue pour la collectivité.

Brönnimann Charles (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du projet N° 39 modifiant la loi sur les assurances des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages (durée de fonction des membres des commissions de taxation de district).

Le travail d'estimateur est bien lié aux compétences professionnelles et demande beaucoup de connaissances et d'efficacité pour arriver aux buts souhaités. Les présidents et les vice-présidents n'accèdent à leur fonction qu'après dix ans comme membres. Ils restent donc six ans en fonction comme président ou vice-président, ce qui est insuffisant si on tient compte de la formation intense que cela nécessite, informatique, bureau avec secrétariat, calcul des mètres cubes SIA, estimation des coûts, etc. Les investissements pour la formation et l'équipement informatique des présidents et vice-présidents doivent pouvoir s'amortir sur un délai plus long qu'actuellement. Le fait de tenir compte de l'âge et pas seulement de la durée de fonction permet de mieux échelonner les remplacements. On évitera de devoir remplacer les présidents et vice-présidents en même temps. Il est donc important de prolonger de deux périodes les activités des vice-présidents et présidents de commission, tout en respectant la limite d'âge. Pour les estimateurs, la loi du 22 septembre 1982 reste en vigueur, quatre périodes de quatre ans.

Pour ces raisons-là, le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à voter l'entrée en matière de ce projet de loi.

Rime Nicolas (*PS/SP, GR*). C'est au nom d'une large majorité du groupe socialiste que je vais m'exprimer. Si nous acceptons ce projet de loi, nous allons créer un précédent fort dommageable. Permettez-moi d'abord de faire un petit retour en arrière.

En 1982, lorsque nos prédécesseurs ont voté la loi réglant la durée des fonctions publiques accessoires, leur volonté était d'intéresser davantage de personnes à la gestion des affaires publiques, de rajeunir et de renouveler régulièrement les commissions et cela en s'inspirant du modèle fédéral qui venait d'être adopté et qui limitait également à seize années la durée des fonctions accessoires.

Dans son projet de loi, le Conseil d'Etat avait prévu un grand nombre d'exceptions. Plusieurs interventions avaient été faites afin de ne pas faire d'exceptions et ainsi donner l'impression de traiter les titulaires d'une même fonction de manière inégale. Tous ces articles

prévoyant des exceptions à cette limite maximale de quatre périodes administratives avaient alors été supprimés au vote par 2/3 de l'assemblée. Depuis, aucune dérogation à cette loi n'a été introduite. Selon les raisons exceptionnelles pour lesquelles le commissaire du gouvernement justifie la dérogation à ces durées de fonction, il serait plus judicieux de changer le statut des membres de ces commissions d'estimation. Ces personnes sont nommées pour des qualifications purement professionnelles et non politiques. Elles assurent ensuite des prestations qui sont rémunérées. Il serait donc plus logique de les considérer comme des employés à temps partiel au sein de l'ECAB. En changeant leur statut, nous éviterions de faire une loi qui crée un précédent.

Sachant que sur les quatorze présidents et vice-présidents touchés par le couperet des seize ans, treize souhaitent poursuivre leur mandat, quelles autres lois modifierons-nous lorsque des membres d'autres commissions souhaiteront poursuivre leur mandat? Il ne s'agit bien sûr pas de sanctionner des personnes, mais d'assurer le bon fonctionnement de l'Etat.

C'est pourquoi, au nom d'une majorité du groupe socialiste, je vous propose de refuser l'entrée en matière de ce projet de loi.

Vial Jacques (*PDC/CVP, SC*). Même si cette modification de loi ne comporte que treize lignes, elle mérite quand même quelques développements. Je ne vais pas redire tout ce qui a été dit concernant le recrutement des taxateurs ou des estimateurs. En revanche, concernant les présidents et les vice-présidents, je pense qu'il est quand même important d'insister sur certains éléments, en particulier sur l'infrastructure professionnelle que ces gens doivent avoir avec un bureau, avec une ou un secrétaire à temps partiel pour l'ECAB. Il faut, en plus, une parfaite maîtrise de l'outil informatique qui est mis à disposition par l'ECAB. Enfin, un élément extrêmement important: il faut que ces présidents et vice-présidents aient une disponibilité de deux à trois demi-jours par semaine.

Vous constatez que cette fonction ne consiste pas en une voix consultative, mais c'est un rôle d'estimateur professionnel, qui engage sa personne et son nom dans un domaine bien spécifique.

Concernant la limite de la durée de la fonction à seize ans, cela a déjà été indiqué. En revanche, si on ne prolonge pas cette durée à deux fois quatre ans supplémentaires, on risque une pénurie à court ou moyen terme et enfin une dégradation de la qualité des candidats trop vite formés ou sans expérience.

Dans un souci d'efficacité et d'économie, mais aussi pour assurer le concours de professionnels dévoués et compétents, le groupe démocrate-chrétien vous recommande d'accepter cette modification de loi qu'il soutiendra à l'unanimité.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). J'ai trouvé très intéressante l'intervention de notre collègue Rime parce que, finalement, nous avons une situation avec laquelle tout le monde est d'accord. Nous avons des professionnels qui doivent rester plus longtemps que quatre périodes, puisqu'ils sont formés pour cela.

Alors ce qui m'intéresse c'est de savoir ce que pense M. le Commissaire du gouvernement. Pourquoi, est-ce que cette solution n'a pas été choisie? Vous-même, vous nous avez dit que ce n'était pas une commission politique. Les personnes ne sont pas choisies – en tout cas le président et le vice-président – pour des raisons politiques, mais bien en raison de leur expérience et de leur formation. Ne serait-il pas plus juste de les considérer comme des fonctionnaires puisqu'ils sont payés à mi-temps? Du coup, on ne porte pas atteinte à la règle générale des commissions parce que, c'est vrai, moi-même cela me dérange, pour une commission on augmente de deux périodes, même si les raisons sont tout à fait justifiées, mais on n'est pas dans un cas de commission.

Ne devrait-on pas revoir le système et, comme vous l'avez proposé, de renvoyer ce projet? Ainsi on assure à ces gens peut-être plus que deux périodes. On peut imaginer que quelqu'un commence plus jeune et qu'il faudrait aller au-delà de deux périodes. En mettant deux périodes, on ne résout pas forcément tous les cas. Il faut garder les gens qui sont formés le plus longtemps possible, parce qu'on a investi en eux. Je trouve que c'est une perte de deniers publics de dire à quelqu'un: «Vous ne pouvez plus travailler, parce vous avez atteint maintenant les six périodes». Donc, je me réjouis d'entendre M. le Commissaire sur la raison pour laquelle cela n'a pas été suivi par le gouvernement et cette proposition n'a pas été présentée?

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Je länger ich zuhörte, desto mehr überzeugte mich die Lösung einer Anstellung statt einer Wahl in eine Kommission. Ich muss Ihnen sagen, dass wir uns in unserer Fraktion gestossen haben an der Alterslimite. Sie ist unserer Meinung nach nicht verfassungskonform, aber ich komme darauf zurück. Was ich jetzt alles höre, ist, dass eigentlich eine Anstellung respektive eine halbprofessionelle Arbeit vorliegt, die wiederum mit einer Pensionierung kompatibel wäre. Also eigentlich meine ich, wir haben es mit einer professionellen Tätigkeit zu tun, und dann wäre sie anders zu regeln als hier vorgeschlagen. Insofern wäre ich auch interessiert, zu wissen, weshalb nicht der Vorschlag, den Kollege Rime gemacht hat, behalten worden ist.

Le Rapporteur. Je remercie tous ceux qui soutiennent la modification de la loi. A M. Rime, je lui dis simplement que les présidents et vice-présidents sont des professionnels expérimentés et que nous pouvons justifier la modification de cette loi.

Pour le reste, les questions s'adressent à M. le Commissaire. Je lui laisse donc le soin de répondre.

Le Commissaire. Je constate avec satisfaction que la très grande majorité est d'accord de faire ici une exception. La question soulevée par le député Rime et soutenue par M^{me} la Députée Antoinette de Weck, était de savoir pourquoi ces gens n'étaient pas nommés fonctionnaires à temps partiel. C'est vrai, à la fin, on pourrait dire que cela revient au même. Ce sont effectivement des experts et on met au concours le poste

depuis quelques temps. Initialement, ce n'était pas prévu.

D'abord, cela aurait été beaucoup plus compliqué. On aurait dû changer toute la loi, puisque les commissions d'estimation sont considérées comme des autorités. Je lis la loi: «*Autres autorités et organes, le Conseil d'Etat, le préfet, la commission de taxation de district*». C'est donc une autorité qui fait des estimations, des taxations, avec des décisions présidentielles ou des propositions à l'ECAB qui, ensuite, les approuve ou non.

Pourquoi pas des fonctionnaires? D'abord, les fonctionnaires n'existent plus dans le canton de Fribourg, ce sont des agents du service public, des employés de l'Etat. Ensuite, l'ECAB n'a pas non plus de fonctionnaires. C'est un organe indépendant de l'Etat qui n'est pas soumis à la loi sur le personnel de l'Etat. Vous dites aussi que ça permettrait d'aller au-delà de deux périodes. C'est déjà le cas maintenant. J'avais cité un exemple, mais on peut très bien imaginer que quelqu'un arrive à quarante-huit ans comme vice-président et il pourra rester quatre périodes. Ce n'est pas limité à deux périodes. Il ne peut pas faire plus de vingt-quatre ans estimateur, vice-président et président cumulés. On n'a pas voulu changer fondamentalement le système, mais faire cette exception dans la loi de 1982 tout en étant conscient qu'il s'agit vraiment d'une exception particulière, qu'on ne va pas prendre cet exemple pour ensuite modifier d'autres lois.

C'est vrai, on aurait pu prévoir un autre système. Ma foi, on a fait le choix de la solution la plus simple et la plus rapide. Je pense que c'est une bonne solution que je vous demande de soutenir.

Le Président. L'entrée en matière est combattue pour cet objet, nous allons donc passer au vote.

– Au vote, l'entrée en matière sur ce projet est acceptée par 37 voix contre 18. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), de Reyff (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Rapporteur (.), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 37.*

Ont voté non:

Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 18.*

Se sont abstenus:

Buchmann (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 4.*

– L'entrée en matière étant acquise, il est alors passé à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. Je vous prie d'accepter l'article tel qu'il a été rédigé par le Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Je n'ai pas de remarques.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Im Namen des Mitte-Links-Bündnisses, beinahe einstimmig, das heisst mit einer sehr grossen Mehrheit, schlagen wir Ihnen eine Änderung des Artikels 1 vor. Wir schlagen Ihnen nämlich vor, den letzten Satz des Artikels 22, «Die Amtszeit läuft in jedem Fall am Ende des Monats ab, in dem der Amtsinhaber das Rentenalter erreicht», zu streichen.

In der Vorlage haben Sie die Bemerkung, dass der Entwurf in Übereinstimmung mit der Verfassung steht. Meine Damen und Herren, liebe Kolleginnen und Kollegen, unserer Ansicht nach stimmt das nicht. Artikel 35 der Verfassung hält fest: «Ältere Menschen haben Anspruch auf Mitwirkung, Autonomie, Lebensqualität und Achtung ihrer Persönlichkeit.» Diesen Verfassungsartikel verdanken wir Josef Rey, dem Vater von Benoît Rey, der leider heute nicht hier ist, sonst würde er selber reden. Der Sinn dieses Verfassungsartikels ist, dass es keine Alterslimite nach oben gibt für alle staatlichen Funktionen und für alle staatlichen Gesetze. Das war und ist der Wille des Verfassungsrates, und das ist auch der Wille der Freiburger Bevölkerung, die diese Verfassung angenommen hat. Nun gibt es natürlich kein Recht auf einen Präsidenten- oder einen Vizepräsidentensitz, das ist sicher. Aber ich denke, dass trotz allem hier der Wille des Verfassungsgebers nicht respektiert ist, wenn man vom Rentenalter redet. Im Übrigen denke ich, das Gesetz bekommt eine redaktionelle Schwierigkeit, weil man im ersten Satz ebenfalls von Mitgliedern redet und nicht nur vom Präsidenten und Vizepräsidenten, wenn auch der Titel unserer jetzigen Änderung nur vom Vizepräsidenten und Präsidenten redet, und ich frage mich wirklich, ob der Staat Freiburg sich die Mitwirkung von jungen Pensionierten verscherzen, verschenken will. Ausserdem ist die Frage der vorzeitigen Pensionierung auch im Raum, und was ist, wenn das Rentenalter geändert wird? Aus allen diesen Gründen schlägt ihnen das Mitte-Links-Bündnis die Streichung dieses Absatzes vor. L'Alliance centre gauche estime que la dernière phrase de l'article 22 al. 1 est anticonstitutionnelle.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Je pense qu'on est confronté au premier problème découlant de la dérogation qu'on vient d'accorder, puisque les membres des commissions, les vice-présidents et les présidents sont des professionnels qui sont là pour leurs qualifications professionnelles et qui sont soumis logiquement également à l'âge de la retraite. Voilà pourquoi, on a

cette ambiguïté et je pense que c'est une des premières difficultés de cette dérogation qu'on vient de valider avec l'acceptation d'entrer en matière sur ce projet.

Le Rapporteur. Im Namen der Kommission beantrage ich, die Version vom Staatsrat zu unterstützen.

Le Commissaire. Ich beantrage Ihnen ebenfalls, die Version des Staatsrates zu unterstützen, aus folgenden Gründen:

Herr Grossrat de Roche sagt, es sei verfassungswidrig. Ich bin auch der Meinung, dass ein Diskriminierungsverbot herrscht und dass die Alterslimite für alle Kommissionen verfassungswidrig war. Deshalb wurde sie auch aufgehoben, damit auch Leute mit Erfahrung in irgendeiner Kommission gehen können mit 70 oder 75. Aber auch hier gibt es keine Ausnahme, die Verfassung kann man einschränken, wenn eine gesetzliche Grundlage da ist, ein öffentliches Interesse da ist und wenn es verhältnismässig ist. Und hier gibt es wirklich sachliche Gründe, diese Einschränkung vorzunehmen. Es sind dies, wie wir gesehen haben, Experten, es sind professionelle Leute, es sind Leute im Sensebezirk, im Broyebezirk, die mussten im Juni, Juli über Tausend mal einschreiten. Das sind wirklich Arbeiter, wenn man so will, das sind in diesem Sinne nicht einfach nur Leute, die in einer Kommission sitzen mit konsultativer Beratung. Und hier ist es gerechtfertigt, dass man effektiv sagt, also mit 65 ist es dann fertig, da müssen sie aufhören, weil es eben nicht eine andere Kommission ist, sondern sie müssen tausend Mal vielleicht ausrücken im Jahr. Es kommt dazu, dass man ein gewisses Gegengewicht schaffen wollte, man sagt okay, sie können mehr als 16 Jahre bleiben, aber dafür ist es mit 65 fertig und nach 24 Jahren ist es auch endgültig fertig. Also hier scheint auch die Ausnahme gerechtfertigt zu sein.

Le Président. Nous allons passer au vote sur l'amendement déposé par M. Daniel de Roche, pour le groupe de l'Alliance centre gauche, modifiant l'art. 22 al. 1, 2^e phrase et al. 1^{bis} (nouveau) de la loi sur l'assurance des bâtiments qui veut biffer la dernière phrase: «*Elle expire dans tous les cas à la fin du mois au cours duquel le titulaire a atteint l'âge de la retraite*».

– Au vote, cet amendement est refusé par 40 voix contre 14, il y a 4 abstentions.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotteret (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 40.*

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), de Roche (LA, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gavillet (GL, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 14.*

Se sont abstenus:

Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP). *Total: 4.*

– Adopté.

ART. 2

Pas de commentaires.

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Dans le projet de loi N° 39 version bis, la commission a modifié le titre puisqu'il parlait des membres des commissions de taxation de district. La modification de la loi concerne les présidents et les vice-présidents.

De ce fait, la commission a modifié le titre en parlant de la durée de fonction des *présidents et des vice-présidents* des commissions de taxation de district.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à la modification du titre.

- Titre modifié selon proposition de la commission.¹
- La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Confirmation du résultat de la première lecture.

Vote final

- Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 44 voix contre 9. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 44.*

Ont voté non:

Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gendre (SC, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 9.*

Se sont abstenus:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 5.*

– La séance est levée à 18 h 20.

Le Président:

Jacques MORAND

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale adjointe*

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en p. 2079.